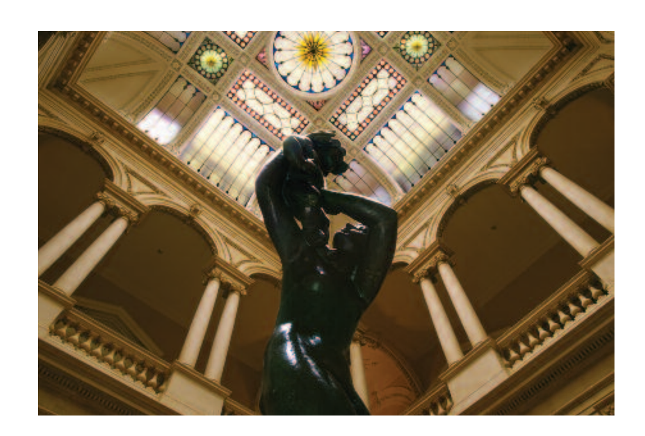


The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

Points saillants





Rapport annuel Points saillants de l'exercice 2009

Mandat du

BARREAU DU HAUT-CANADA

Le Barreau du Haut-Canada réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes de l’Ontario dans l’intérêt du public. Le Barreau veille à ce que toutes les personnes qui exercent le droit ou qui fournissent des services juridiques en Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie selon les services juridiques fournis.

Le Barreau a l’obligation de protéger l’intérêt public, de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l’accès à la justice pour la population de l’Ontario et d’agir de manière rapide, ouverte et efficace.

RAPPORT ANNUEL 2009

Points saillants

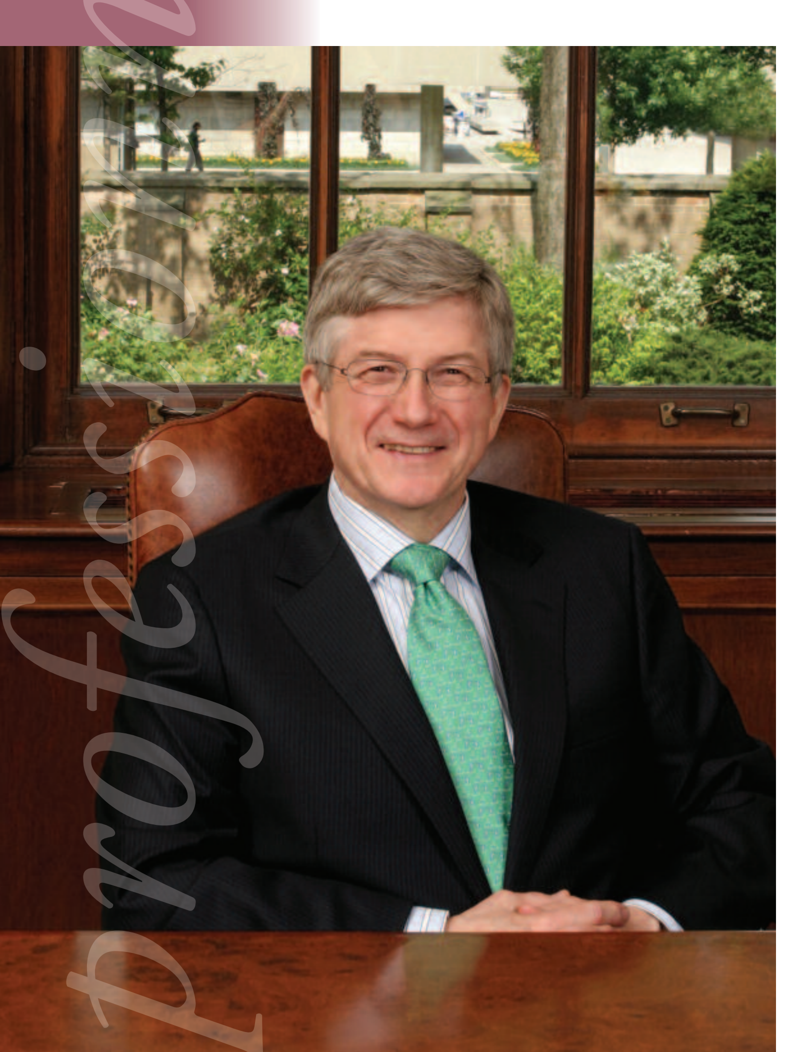
Table des matières

points saillants

MESSAGE DU TRÉSORIER

Le professionnalisme est fondamental à l'administration de la justice

Le mandat du Barreau comprend l'obligation de maintenir et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, et de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario. L'accès à la justice est un droit fondamental dans une société démocratique – un droit qui ne peut être assuré que si l'administration de la justice est efficace et respectée.



Le professionnalisme est fondamental à l'administration de la justice. Les attitudes et le comportement des avocats et des parajuristes ont un effet profond non seulement sur le fonctionnement du système, mais aussi sur la confiance qu'a le public dans ce système. Si nous sommes impolis ou que nous manquons de professionnalisme, les citoyens remettront en question le respect qu'ils doivent à nos institutions et le système fonctionnera moins efficacement, entraînant de plus grands coûts pour les clients. Notre défi à tous est de donner une plus grande confiance au public dans les avocats, les parajuristes et l'appareil judiciaire dans son ensemble.

La politesse est une des pierres angulaires du professionnalisme. Les règles de déontologie qui gouvernent les avocats et les parajuristes indiquent clairement notre obligation de traiter nos clients, nos collègues et les membres de l'appareil judiciaire avec franchise, équité et politesse. Malgré cela, les plaintes au Barreau liées à l'impolitesse ont augmenté, passant de 11 pour cent de toutes les plaintes reçues en 2004 à 35 pour cent en 2009. Le rapport de 2007 de l'honorable Coulter Osborne sur le *Projet de réforme du système de justice civile* et le *Rapport de 2008 sur l'examen de la procédure relative aux affaires criminelles complexes* de l'honorable Patrick LeSage, c.r. et de l'honorable Michael Code faisaient état de cette augmentation d'incivilité parmi les fournisseurs de services juridiques.

Protocoles de plaintes visant la politesse

Au cours de l'année, le Barreau a mis en application un plan pour promouvoir des échanges fructueux d'information entre le Barreau et la magistrature. Les protocoles de plaintes visant la politesse ont été présentés en septembre 2009 pour donner aux juges et aux juges de paix des mécanismes pour renvoyer au Barreau des avocats et des parajuristes qui se conduisent de façon inappropriée dans leurs salles d'audience. Ces protocoles offrent aussi un nouveau processus par lequel les avocats cités peuvent recevoir du mentorat de la part d'avocats plus aguerris.

J'aimerais remercier les juges en chef Winkler, Smith et Bonkalo d'avoir travaillé avec le Barreau afin d'élaborer les protocoles de plaintes visant la politesse. J'aimerais également remercier la Société des plaideurs, la Criminal Lawyers' Association, l'Ontario Crown Attorneys' Association, l'Association of Law Officers of the Crown et le sous-procureur général pour avoir procuré les services de mentorat d'avocats expérimentés de leurs organisations. La collaboration des principales parties intéressées dans l'administration de la

justice sur la question de politesse est cruciale pour améliorer l'administration de la justice.

Le Forum sur la politesse

De novembre 2009 à février 2010, j'ai dirigé un forum sur la politesse, une série de 11 rencontres avec des avocats, des parajuristes et des juges dans toute la province pour discuter de politesse et de l'importance du professionnalisme.

Plus de 800 personnes ont participé à ces séances, qui ont chacune été le théâtre de discussions animées et perspicaces. L'engagement de la communauté juridique à améliorer les normes et à élaborer des stratégies pour combattre l'incivilité s'est rapidement manifesté. En entamant la conversation, nous espérons que les personnes qui ont participé au Forum sur la politesse poursuivront la discussion à leurs bureaux, dans leurs pratiques et dans leurs relations avec les clients, les collègues et les tribunaux.

Les participants ont expliqué de diverses façons le déclin de la politesse, y compris l'augmentation de la taille et de la diversité du barreau, entraînant une réduction des relations personnelles entre les professionnels, généralement propices au maintien de normes de comportement acceptable; le manque de mentorat offert aux nouveaux praticiens; l'augmentation des demandes de clients qui exacerbent le stress causé par tout litige; et un déclin des normes de politesse dans la société en général.

On a suggéré d'offrir de la formation et du mentorat pour aider les praticiens et le Barreau à répondre aux situations d'incivilité. Encore une fois, de nombreuses organisations juridiques au sein du système de justice collaboreront avec nous à des projets d'avenir. Je rendrai compte de mes conclusions relatives au *Forum sur la politesse* avant l'été.

Nouvelle exigence de perfectionnement professionnel permanent (PPP)

La compétence est une autre pierre angulaire du professionnalisme. Nous avons l'obligation de fournir des services compétents à nos clients, de nous maintenir à jour dans nos connaissances du droit substantif et des procédures, ainsi que dans les techniques de gestion, le professionnalisme et la déontologie.

En octobre, le Conseil a approuvé une consultation sur une exigence de perfectionnement professionnel permanent (PPP) pour les avocats qui exercent le droit et les parajuristes qui fournissent des services juridiques (dans la catégorie de la cotisation à 100 pour cent) de 12 heures par année, dont trois heures doivent couvrir des sujets liés à la déontologie, au professionnalisme et à la gestion de la pratique. Selon les résultats de la consultation, l'exigence de PPP a été largement acceptée et 27 organisations juridiques et institutionnelles, dont l'ABCD et l'ABO, LAWPRO, l'AJEFO et des cabinets juridiques qui offrent du PPP, l'ont toutes acceptée. À la réunion de février, le Conseil a approuvé l'exigence de PPP, qui entrera en vigueur en janvier 2011.

L'exigence de PPP n'est pas un concept nouveau pour la profession juridique ni pour les professionnels réglementés en général. Le public s'attend des professionnels qu'ils et elles prennent des mesures pour assurer leur compétence la vie durant et le Barreau appuie cette attente en tant qu'organisme de réglementation. En fait, comme la plupart d'entre nous admettent l'importance du PPP, ce programme vient renforcer la culture existante de l'éducation permanente. C'est un engagement envers la qualité de la part des avocats et des parajuristes qui ancre le respect du public envers le système de justice.

Pour aborder les questions d'accessibilité et de coût liés à l'exigence de PPP, le programme a été conçu pour être à la fois flexible et économique et admet un grand choix d'activités de perfectionnement. De plus, le Barreau offrira une programmation qui satisfera à la composante de professionnalisme et de gestion de la pratique sans frais d'inscription ni de matériel.

D'autres mesures d'appui au professionnalisme comprennent le nouveau *Cours de responsabilité professionnelle et de pratique* en ligne pour les stagiaires et une exigence pour les nouveaux avocats et parajuristes de suivre 12 heures de PPP par l'intermédaire de programmes agréés au cours de chacune de leurs deux premières années de pratique. Nous avons aussi approuvé les recommandations du Groupe d'étude de la Fédération sur le diplôme canadien en common law portant sur les compétences précises que les diplômés en droit doivent obtenir pendant leur cours pour s'inscrire à notre Processus d'accès à la profession, y compris un sens des valeurs morales appropriées.

Comme mon mandat de trésorier tire à sa fin, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont travaillé avec moi au cours des deux dernières années pour défendre le mandat du Barreau visant à réglementer dans l'intérêt public. Je veux aussi remercier mes collègues conseillers et conseillères, les membres du personnel du Barreau et nos nombreux partenaires du système de justice. Ces collaborations font preuve de l'engagement collectif à maintenir un appareil judiciaire robuste et un barreau indépendant tout en en visant l'amélioration.

Le trésorier,

W. A. Derry Millar



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Objectifs atteints pendant une année difficile

priorités

Cette année, en dépit du climat économique incertain, notre solide position financière nous a permis de travailler sur de nombreuses initiatives, en plus d'assumer nos responsabilités essentielles. Nous avons promu entre autres les activités de compétence professionnelle, les normes de politesse, le professionnalisme et l'accès à la justice, ainsi que le soutien aux avocats exerçant seuls ou en petits cabinets et la réglementation des parajuristes.

J'ai résumé ci-dessous les points saillants de nos activités par rapport aux priorités du Barreau, telles qu'établies par le Conseil. On trouvera d'autres détails sur ces activités dans les sections pertinentes aux divers services.

Priorité n° 1 : Maintenir des normes élevées et assurer la compétence, veiller à la qualité de la compétence après l'assermentation et à l'accès aux programmes d'amélioration de la qualité

Cette année, nous avons amélioré notre Processus d'accès à la profession. Dès le mois d'août, le *Cours de responsabilité professionnelle et de pratique* a été offert aux candidats et candidates à l'admission. Ce cours en ligne est conçu pour améliorer la formation que les candidats reçoivent pendant leur stage en approfondissant leurs connaissances des obligations d'avocat et des méthodes d'analyse d'enjeux communs de déontologie et de pratique.

Depuis cette année, un cours obligatoire de trois jours pour les candidats formés à l'étranger en common law permet d'exempter ceux-ci des stages selon leur expérience antérieure, et des séances ont été données en mai et en décembre.

Du côté des parajuristes, 11 collèges offrant une formation parajuridique ont été agréés cette année. De plus, la vérification de ces programmes a été amorcée pour assurer que le curriculum, l'infrastructure et les systèmes répondent aux critères d'agrément. Les vérifications de pratiques des parajuristes ont été introduites pour refléter les inspections de gestion de la pratique des avocats.

Priorité n° 2 : Réglementation professionnelle, avec accent sur l'efficacité et la transparence du processus de discipline et l'assurance de la qualité

La réglementation est un élément essentiel de notre mandat et il est impératif que nous réglementions la profession d'une façon rentable, ouverte et efficace. C'est une entreprise majeure lorsqu'on compte 41 000 avocats et 2 700 parajuristes.

Notre division de Réglementation professionnelle a connu une augmentation globale du volume de plaintes découlant de notre nouveau mandat visant la réglementation des parajuristes, et de l'augmentation anticipée des plaintes pour exercice illégal du droit et prestation illégale de services juridiques. De plus, un large volume d'enquêtes pour bonnes mœurs, requises en raison de la clause d'antériorité dont s'étaient prévalus de nombreux demandeurs parajuristes, a contribué à l'augmentation de la charge de travail.

Les services de résolution des plaintes et des enquêtes ont réussi à réduire le volume de dossiers en suspens qui s'ajoutaient aux plaintes de périodes antérieures. On peut ainsi prévoir que le nombre de dossiers de plaintes en suspens sera réduit et que les échéances de réponse seront plus courtes. J'ai aussi constaté que nous sommes plus à même de protéger le public si l'on en juge par l'augmentation des suspensions interlocutoires des membres qui sont réputés poser un grand risque au public ou à l'administration de la justice.

Priorité n° 3 : Accès à la justice

Nous avons, cette année, mis de l'avant un certain nombre d'initiatives encourageant un système de justice ouvert et accessible dans le cadre de notre mandat, particulièrement en ce qui a trait à la promotion de la politesse et du professionnalisme. Vers la fin de l'année, avec les tribunaux de l'Ontario, nous avons élaboré des protocoles de plaintes visant

la politesse pour aider les juges à aviser le Barreau du mauvais comportement de certains avocats et parajuristes dans leurs salles d'audience. En novembre, le Forum du trésorier sur la politesse a entamé une tournée de 11 rencontres dans la province pour discuter de l'importance de la politesse et des mesures à prendre pour élever les normes de comportement. Des avocats, des parajuristes, des étudiants et des juges ont participé aux rencontres.

En collaboration avec l'Alliance pour l'aide juridique durable, le Barreau a appuyé le travail du procureur général pour garantir du financement additionnel pour Aide juridique Ontario. De plus, notre travail ayant trait au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario se poursuit afin de reconnaître les besoins juridiques des Ontariens et Ontariennes à petit et moyen revenu et trouver des façons d'y répondre. Enfin, nous avons appliqué l'entière gratuité au service d'Assistance-Avocats.

Priorité nº 4 : La diversité dans la profession juridique

Plus de 55 cabinets se sont inscrits au projet Justicia. Ils se sont rencontrés régulièrement pendant l'année pour partager des pratiques exemplaires et élaborer des politiques à l'égard des congés parentaux et des horaires flexibles de travail, et pour trouver un moyen d'offrir aux femmes du mentorat, de la formation en leadership et des occasions de réseautage. Un autre projet pilote concernant la rétention des femmes a été lancé en avril – le programme d'aide au congé parental des avocates et des avocats – et plus de 50 demandes de femmes et d'hommes ont été approuvées.

Deux initiatives présentées cette année nous permettront de recueillir des données démographiques pour la planification de nos programmes : un sondage sur le changement de catégorie et une question d'identification personnelle dans les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes. Le rapport de consultation sur les Autochtones a été présenté en janvier et le Groupe de travail sur les Autochtones met en œuvre ses propositions, y compris l'amélioration du mentorat et du réseautage pour les avocats autochtones et le développement de la FJP, ainsi que l'agrément des spécialistes en droit autochtone.

Priorité nº 5 : Praticiens exerçant seuls et en petits cabinets

En plus du programme d'aide au congé parental, d'autres initiatives ont été lancées pour appuyer les praticiens exerçant seuls et en petits cabinets. Il s'agit entre autres du registre des avocats à contrat, une banque consultable de noms d'avocats qui peuvent aider les praticiens exerçant seuls et en petits cabinets à court terme ou à forfait, et le registre des stages, un outil de recrutement et de recherche d'emploi pour les cabinets, les organisations juridiques, les étudiants en droit et les candidats au Processus d'accès à la profession. Le registre aidera les petits cabinets qui sont situés en dehors des grands centres à contacter des étudiants qui veulent des postes de stagiaires. Une trousse de planification de succession en ligne a été mise au point et se trouve sur le site du Barreau pour aider les praticiens à planifier leur retraite ou la transition de leur pratique.

Priorité nº 6 : Réglementation des parajuristes

Le Barreau a présenté son *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en Ontario* en janvier et celui-ci a été déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario en mars. La réglementation des parajuristes a été une grande réussite, et ses règlements et processus sont bien enchâssés dans les structures du Barreau – à la fin de l'exercice, 2 718 parajuristes avaient leur permis, un nombre bien au-delà de nos attentes. Tel que noté plus haut, l'agrément des collèges offrant une formation parajuridique est en cours, tout comme la vérification de leurs programmes. Les vérifications de la pratique des parajuristes visent à aider les parajuristes à être efficaces et compétents, en leur offrant des conseils précis sur l'établissement et la mise en application de pratiques exemplaires.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, les préparations allaient bon train pour la toute première élection des membres du Comité permanent des parajuristes. Les mises en candidature prenaient fin en janvier 2010 et un total de 39 candidats faisaient la course aux cinq postes du comité. Sur les cinq candidats élus, deux seront élus comme conseillers. Les parajuristes membres du Comité permanent des parajuristes jouent un rôle important dans la gouvernance de leur profession.

Priorité nº 7 : Communications stratégiques par le biais de bonnes relations médiatiques, de la mesure des attitudes et de l'opinion publiques et d'une communication proactive

Nous avons entrepris la planification de communications proactives pour les grandes initiatives d'entreprise cette année, y compris le Forum du trésorier sur la politesse, les recommandations sur la rétention des femmes en pratique privée, la réglementation des parajuristes, l'élection des parajuristes et le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario. Nous avons sondé le public et les avocats pour déterminer comment améliorer l'efficacité de nos modes de communications. En nous fondant sur les résultats des sondages, nous avons refait le graphisme de nos dépliants et introduit un bulletin électronique d'information aux avocats et aux parajuristes sur les nouvelles du Conseil.

Priorité nº 8 : Structure de gouvernance

En décembre, le Conseil a approuvé les recommandations du Groupe d'étude sur la gouvernance pour introduire une limite de mandat de 12 ans pour les conseillers élus; réduire le nombre de conseillers non élus en mettant fin à la catégorie d'office pour les conseillers à vie, les anciens trésoriers et les anciens procureurs généraux; et introduire une catégorie de conseillers émérites pour les anciens trésoriers, les anciens procureurs généraux et les conseillers qui ont atteint la fin de leur limite de mandats. Les conseillers émérites seraient admissibles pour nomination aux comités et aux comités d'audition, mais ne participeraient pas au Conseil.

Budget 2010

En planifiant le budget de cette année, nous avons tenu compte des conditions économiques globales dans lesquelles nous fonctionnons. Nous avons été heureux de proposer un budget présentant de modestes augmentations de cotisation pour les avocats et pour les parajuristes, tout en assurant la stabilité des frais du Processus d'accès à la profession. De plus, nous avons pu gérer notre fonctionnement de façon à ce que les avocats et les parajuristes assument leur juste part du coût de la réglementation. Le financement de nos responsabilités essentielles dans la réglementation professionnelle, le perfectionnement professionnel et l'élaboration de politiques est entièrement assuré avec une marge permettant d'augmenter les volumes de dossiers de réglementation et d'élargir les programmes de vérification de la pratique et le soutien aux praticiens.

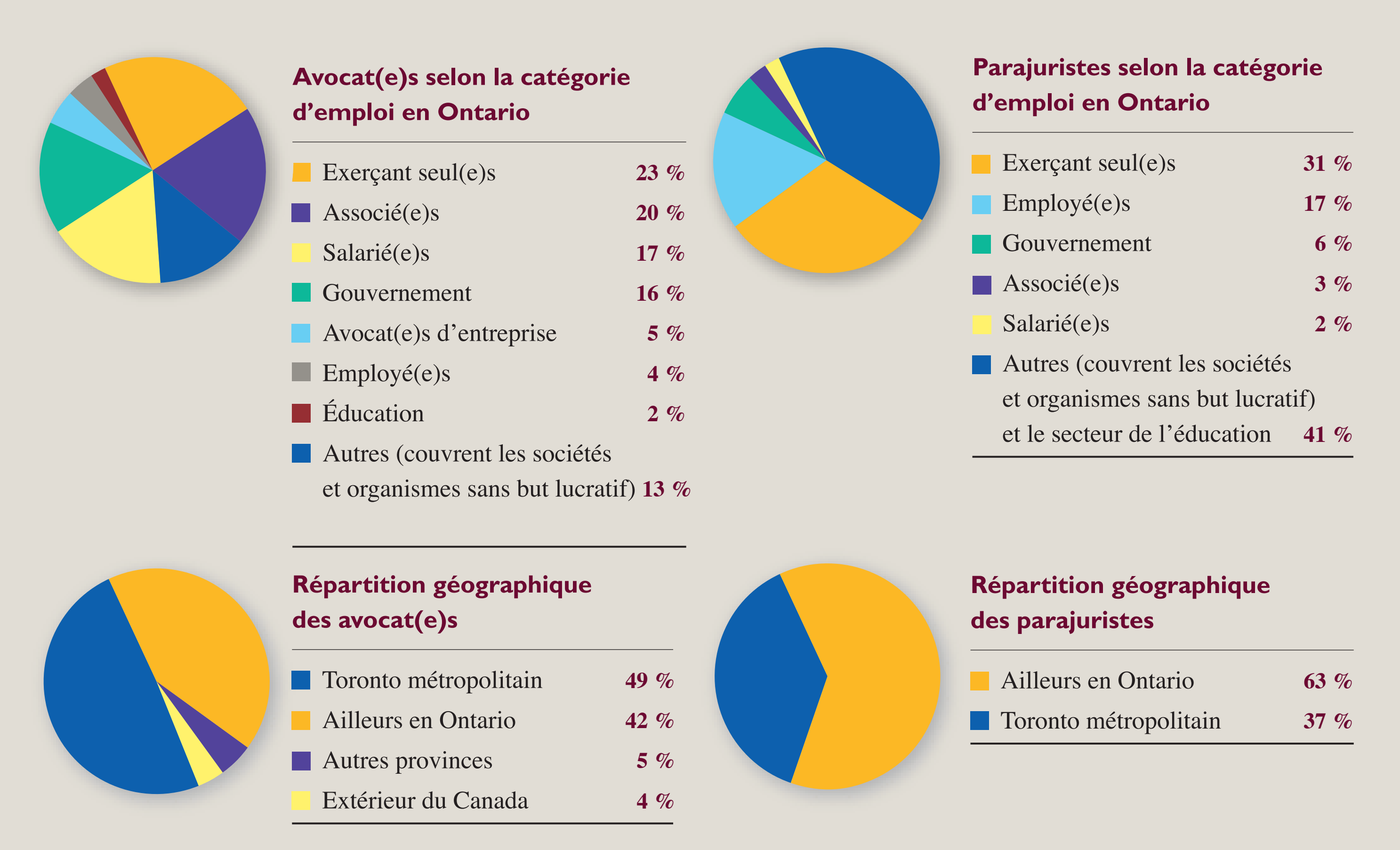
L'année qui s'amorce

Je parle au nom de tout le personnel du Barreau quand je dis que nous avons été heureux de travailler avec le trésorier W. A. Derry Millar au cours de son mandat, et nous développerons avec plaisir les importantes initiatives qu'il a présentées en perfectionnement professionnel et en politesse. J'aimerais aussi remercier notre Commissaire au règlement des plaintes sortant, Clare Lewis, c.r., du travail qu'il a accompli au cours des cinq dernières années et de ses observations et suggestions qui nous ont aidés à améliorer notre processus de plaintes. Enfin, je continuerai de compter sur l'engagement de l'équipe de direction et sur le personnel pour assurer l'excellence de la prestation de services juridiques et d'accès à la justice pour la population de l'Ontario.

Le directeur général,

Malcolm Heins

Données sur les membres



Avocat(e)s selon le groupe d'âge et le sexe

ÂGE	2007	2008	2009
Plus de 65 ans			
Hommes	**3 105**	**3 356**	**3 660**
Femmes	**195**	**226**	**284**
50 à 65 ans			
Hommes	**9 147**	**9 336**	**9 463**
Femmes	**2 973**	**3 239**	**3 571**
40 à 49 ans			
Hommes	**6 025**	**5 917**	**5 892**
Femmes	**4 325**	**4 468**	**4 567**
30 à 39 ans			
Hommes	**5 210**	**5 245**	**5 271**
Femmes	**5 591**	**5 747**	**5 920**
Moins de 30 ans			
Hommes	**963**	**978**	**1 026**
Femmes	**1 345**	**1 352**	**1 325**
Total			
Hommes	**24 450**	**24 832**	**25 312**
Femmes	**14 429**	**15 032**	**15 667**
Total	**38 879**	**39 864**	**40 979**

Parajuristes selon le groupe d'âge et le sexe

ÂGE	2008	2009
Plus de 65 ans		
Hommes	**65**	**80**
Femmes	**5**	**7**
50 à 65 ans		
Hommes	**545**	**597**
Femmes	**195**	**237**
40 à 49 ans		
Hommes	**310**	**355**
Femmes	**322**	**368**
30 à 39 ans		
Hommes	**226**	**248**
Femmes	**271**	**332**
Moins de 30 ans		
Hommes	**105**	**130**
Femmes	**239**	**364**
Total		
Hommes	**1 251**	**1 410**
Femmes	**1 032**	**1 308**
Total	**2 283**	**2 718**

Taille du cabinet d'avocat(e)s

	Nbre DE CABINETS	Nbre D'AVOCAT(E)S ET DE PARAJURISTES DANS CES CABINETS
Avocat(e)s exerçant seul(e)s	7 765	7 765
2 à 10 avocat(e)s	1 985	6 545
11 à 25 avocat(e)s	162	2 513
26 à 50 avocat(e)s	38	1 314
51+ avocat(e)s	30	4 476
Total	**9 980**	**22 613**

Taille du cabinet de parajuristes

	Nbre DE CABINETS	Nbre DE PARAJURISTES DANS CES CABINETS
Parajuristes exerçant seul(e)s	833	833
2 parajuristes	83	166
3 parajuristes	23	69
4 parajuristes	5	20
5 parajuristes	4	20
6 à 10 parajuristes	6	47
Total	**954**	**1 155**

politiques

SECRÉTARIAT DES POLITIQUES

Nos politiques au service de notre mandat



Le Barreau a tenu une réception le 30 mars pour marquer le dépôt du *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en Ontario* à l'Assemblée législative et pour célébrer le succès de la réglementation des parajuristes en Ontario.

De gauche à droite : William J. Simpson, c.r., MB, conseiller et président du Groupe de travail sur les parajuristes; Marion Boyd, conseillère non juriste et membre du Comité permanent des parajuristes; l'honorable Frank N. Marrocco, ancien trésorier du Barreau; le trésorier W. A. Derry Millar; l'honorable Heather J. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice; Paul Dray, conseiller parajuriste et premier président du Comité permanent des parajuristes; et Monsieur Christopher Bentley, procureur général de l'Ontario.

Le Secrétariat des politiques aide les conseillers et conseillères à tenir leur rôle au sein de l'organe dirigeant, en fournissant des secrétaires aux comités permanents du Conseil et aux groupes d'études et de travail.

Selon la nature des politiques en cours d'élaboration, les membres de cette direction peuvent :

- faire de la recherche sur l'histoire d'une politique et des politiques connexes
- déterminer comment les autres barreaux et ordres professionnels du Canada et ailleurs dans le monde abordent certaines questions
- consulter les partenaires, y compris la profession, les organismes judiciaires et le gouvernement.

Les conseillers du Secrétariat des politiques rédigent également des présentations aux organes gouvernementaux et autres en réponse à des propositions. De plus, ils analysent les ébauches de textes législatifs et, le cas échéant, les portent à l'attention du Conseil pour préparer des réponses.

Réglementation des avocats, des avocates et des parajuristes

En 2009, une grande partie du travail du Secrétariat des politiques a porté sur la réglementation des activités des avocats, des avocates et des parajuristes :

- Élaboration d'une proposition d'exigence de perfectionnement professionnel permanent pour les avocats et les parajuristes
- Modifications aux exigences d'identification des clients et de vérification de l'identité décrites au Règlement administratif nº 7.1
- Modifications pour mettre à jour et clarifier certaines règles du *Code de déontologie*
- Modifications au Règlement administratif nº 7 pour uniformiser les règles portant sur les dénominations sociales de cabinets
- Étude des modifications proposées à la règle 6.03(9) régissant les communications avec des organisations représentées, suivant un appel de commentaires
- Élaboration et mise en œuvre du processus d'élection des parajuristes
- Examen approfondi des catégories d'exemption de la règlementation des parajuristes, y compris un processus de consultation globale
- Élaboration de nouvelles règles de pratique et de procédure régissant le processus d'audiences du Barreau.

Gouvernance

Le Secrétariat a soutenu le travail du Groupe d'étude sur la gouvernance en 2009. Le Groupe d'étude a consulté les avocats et les parajuristes dans la province sur les principes de gouvernance et sur l'efficacité de la structure de gouvernance du Barreau, et a ébauché des recommandations de changements dans la structure du Conseil. Les recommandations ont été adoptées par le Conseil en décembre 2009.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Le personnel du Secrétariat des politiques soutient aussi le travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, qui en 2009 a compté :

- le Groupe d'étude sur les diplômes canadiens en common law
- un modèle de code de déontologie pour que tous les barreaux du Canada aient des normes uniformes de déontologie
- L'harmonisation des règles provinciales régissant les conseillers et conseillères étrangers
- L'Accord sur le commerce intérieur
- Les consultations du Comité des affaires internationales avec Commerce Canada sur l'AGCS et l'OMC
- Le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de libre circulation nationale, y compris la mise en œuvre des règles sur la mobilité entre le Barreau du Québec et les ressorts de common law.

Greffe du tribunal

Le Greffe du tribunal est chargé de l'administration efficace des audiences du Barreau – les comités d'audition et d'appel. Cela comprend la programmation des audiences et le travail de greffier; l'examen et la signification des ordonnances; l'examen, la délivrance et la publication des motifs des tribunaux et le soutien aux arbitres conseillers.

Le volume des affaires traitées par le Greffe du tribunal est passé de 122 dossiers ouverts en 2008 à 169 en 2009, une augmentation de 39 pour cent, et le greffe a pris en considération 144 auditions. Les audiences ont été fixées sur 240 jours, ou sur 96 pour cent des jours ouvrables dans l'année.

Le personnel du Greffe du tribunal a animé des séances d'éducation des arbitres à l'égard des nouvelles règles de pratique et de procédure, et a organisé une séance d'orientation pour les nouveaux arbitres non juristes, avocats et parajuristes.

Relations avec le gouvernement

Le personnel de l'unité des relations avec le gouvernement établit et gère des relations de travail efficaces avec chaque palier de gouvernement – fédéral, provincial et municipal. Il prévoit, surveille et analyse les projets du gouvernement qui peuvent avoir des répercussions sur tout aspect du mandat du Barreau. En 2009, les sujets comprenaient :

- le financement et les politiques d'Aide juridique Ontario, y compris une réponse au plan du procureur général pour revitaliser l'aide juridique en Ontario
- la libre circulation internationale et nationale, y compris les personnes formées à l'étranger, l'Accord général sur le commerce des services, le Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, et l'Accord sur le commerce intérieur
- des questions de droit immobilier comme la prévention de la fraude hypothécaire
- l'examen de rapports du gouvernement et d'initiatives comme « Justice juste-à-temps », la commission sur l'accès équitable aux professions réglementées et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- la gestion du processus de nominations de personnes recommandées par le Barreau pour les diverses organisations externes
- le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario
- la liaison continue avec le gouvernement provincial sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Compétence et qualité

Le mandat du Barreau vise à assurer que les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario répondent à des critères convenables en matière de formation, de compétence et de déontologie. Nous abordons ce mandat de deux façons : avec des programmes d'assurance de la qualité et des activités d'amélioration de la qualité. Les programmes d'assurance de la qualité visent à assurer le respect des normes établies, alors que les activités d'amélioration de la qualité servent à développer des outils pour faciliter l'amélioration des méthodes de travail.

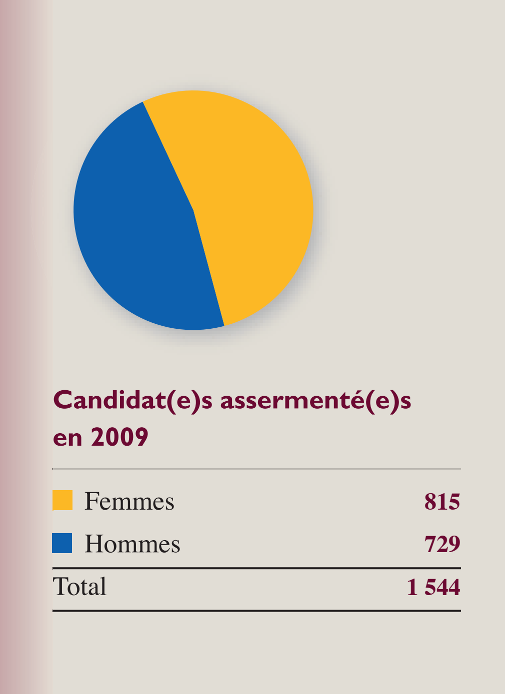
Processus d'accès à la profession d'avocat

Le Processus d'accès à la profession du Barreau comprend un cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne, deux examens distincts d'admission (avocat(e) plaidant(e) et procureur(e)) et un stage de dix mois. En 2009, 1 544 avocates et avocats ont été admis au Barreau de l'Ontario.

Cours de responsabilité professionnelle et de pratique

Après un long processus de développement et de production, le *Cours de responsabilité professionnelle et de pratique* a été lancé en août 2009. Ce cours en ligne est conçu pour améliorer la formation et le mentorat que les candidats reçoivent durant leur stage en élargissant leurs connaissances des obligations, des tâches et des défis des avocats, et en leur offrant une approche pour comprendre les dilemmes communs à la déontologie et à la pratique.

Présenté en quatre modules – responsabilité professionnelle, communication avec la clientèle, gestion de dossiers et gestion de la pratique – le cours se déroule selon divers formats d'apprentissage virtuel comme des lectures et des vignettes sur vidéo, des démonstrations pratiques, des



Candidat(e)s assermenté(e)s en 2009

Femmes	815
Hommes	729
Total	1 544



discussions de groupe et des entrevues avec des membres clés du barreau et de la magistrature. Des exercices interactifs permettent aux candidats de tester leurs connaissances après chaque module.

Le cours est assez flexible pour permettre aux candidats d'étudier seuls n'importe quand ou dans le cadre d'une séance de groupe prévue avec d'autres stagiaires. Les responsables de stage doivent attester que les candidats ont bien terminé les évaluations orales qui sont données à la fin du cours. Jusqu'à maintenant, le Barreau a reçu de nombreux commentaires positifs des candidats, des responsables de stage et des membres de la magistrature sur ce cours d'avant-garde.

Cours de déontologie et de pratique pour les avocats formés à l'étranger

En mai 2009, on offrait un nouveau cours obligatoire de trois jours aux avocats formés à l'étranger en common law, exemptés du stage en raison de leur expérience (plus de 10 mois de pratique). Vingt-deux personnes ont participé à cette séance et le cours a été redonné en décembre avec 19 candidats sur place.

Perfectionnement professionnel permanent (PPP)

En novembre 2009, le Conseil a approuvé une consultation sur une nouvelle proposition d'exigence de PPP qui obligerait les avocats et les parajuristes à suivre 12 heures de PPP chaque année, dont au moins trois heures portent sur la déontologie, la responsabilité professionnelle ou la gestion de la pratique. En plus des commentaires reçus des particuliers, des groupes et des associations, le Barreau a aussi tenu trois téléséminaires en novembre et en décembre, donnant aux avocats et aux parajuristes une occasion de poser des questions et de faire des commentaires sur la proposition. La consultation s'est terminée en janvier 2010 et l'exigence de PPP a été approuvée en février 2010.

Processus d'accès à la profession de parajuriste

Les inscriptions pour le processus d'accès à la profession de parajuriste de 2009/2010 sont beaucoup plus élevées qu'en 2008/2009 avec 673 candidats, une augmentation de 140 pour cent.

Agrément des collèges

À la fin de 2009, le Barreau a agréé 11 programmes collégiaux d'éducation parajuridique.

La vérification des programmes collégiaux d'éducation parajuridique a commencé en novembre 2009. Les vérifications assurent que le curriculum, l'infrastructure et les systèmes de soutien d'un programme collégial satisfont aux critères d'agrément. Tous les collèges subiront une vérification dans les trois ans de la date de leur agrément et une fois tous les cinq ans par la suite.



Collèges approuvés à la fin de 2009
L'Académie des carrières d'Algonquin (Mississauga, Ottawa)
Collège Algonquin (Ottawa)
Collège Durham (Oshawa)
Collège Durham (Certificat) (Oshawa)
Collège Herzing (Toronto)
Institut Humber (Toronto)
Institut Humber (diplôme) (Toronto)
Collège Seneca (Toronto)
Collège Sheridan (Brampton)
Collège St. Clair (Windsor)
Collège Westervelt (London)

Bureau du commissaire à l'équité (BCE) : Activités et vérification

En septembre 2009, le BCE a commencé sa vérification des pratiques d'inscription au Processus d'accès à la profession du Barreau pour veiller à ce qu'elles soient transparentes, objectives, impartiales et équitables, et l'a terminée à la fin de l'exercice. L'équipe de vérification externe a examiné 350 dossiers de candidats avocats et 210 dossiers de candidats parajuristes et a déposé son rapport au BCE à la fin de l'année.

Information juridique : la Grande Bibliothèque et ses services

Au cours des deux dernières années, la compétente équipe de la Grande Bibliothèque a offert aux membres un accès accru à l'information juridique. Depuis les portails de pratique conçus pour offrir aux membres un accès aux meilleures ressources dans un secteur de pratique donné, jusqu'aux grandes améliorations des systèmes de technologie pour faciliter la recherche juridique et générale, de grandes avancées ont été faites.

Formation en consultation : Séances de tutorat en audiovisuel, webinaires

Des séances de tutorat en ligne et des démonstrations vidéo ont été développées pour répondre dans un format interactif à des questions que les avocats et les parajuristes posent souvent, sur les contextes législatifs par exemple.

Recherche et communication

Un nouveau logiciel de recherche d'information juridique a été mis en application pour créer une interface unifiée permettant de faire des recherches sur de multiples sources, y compris le catalogue en ligne et la bibliothèque numérique. D'autres ressources seront ajoutées en temps et lieu, y compris les journaux de droit et la loi.

Services de LibraryCo

Le Barreau continue de fournir un fort appui au fonctionnement de LibraryCo. Un de ces services est l'hébergement et l'approvisionnement de la boîte à outils de ressources et de recherche. Il s'agit d'un outil d'ordinateur de bureau offert à tous les avocats membres dans 31 comtés de la province, surtout lorsque l'accès à l'information juridique par la bibliothèque locale est limité. Plus de 2 500 avocats peuvent utiliser la boîte à outils, et celle-ci enregistre une moyenne de 1 400 visites par mois.

Assurance de la qualité

Programme de vérification ponctuelle

En 2009, le Barreau a approuvé une augmentation du nombre de vérifications ponctuelles annuelles pour s'assurer que tous les cabinets de l'Ontario subiront une vérification tous les cinq ans. Plus de 1 700 vérifications devront avoir lieu chaque année pour atteindre cet objectif, y compris les premières visites et les visites subséquentes. Les avocats choisis pour une vérification continuent de donner une cote d'approbation extrêmement élevée aux vérificateurs et à l'expérience en général.

Programme d'inspection de la gestion de la pratique

Le programme d'inspection de la gestion de la pratique a été mis en œuvre en 2007 et a atteint le nombre prescrit par son mandat de 400 inspections et de 100 autres en 2009. Les inspections de la gestion de la pratique assurent que les praticiens satisfont aux normes de compétence et leurs faiblesses. Les inspecteurs offrent des suggestions pratiques de gestion optimale, procurant une plus grande efficacité, une meilleure qualité de service et une plus grande satisfaction de l'avocat et du client.

Vérification de la pratique des parajuristes : Portée de la vérification

En novembre 2008, le Conseil a approuvé l'introduction des vérifications de la pratique des parajuristes, et 71 ont été menées en 2009, y compris les premières visites et les visites subséquentes. Les vérifications de la pratique tiennent le même format que les inspections de la gestion de la pratique, avec comme objectif de donner des conseils ciblés pour améliorer ses méthodes de travail.

Appui à la gestion de la pratique

Ligne d'aide aux juristes

Par ce service téléphonique confidentiel, des conseillers expérimentés aident les avocats et les parajuristes à interpréter le *Code de déontologie*, les lois relatives au Barreau et les règlements administratifs, ainsi que des conseils de nature déontologique et pratique. Les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets représentent près de 70 pour cent de tous les appels. Les avocats se renseignent principalement sur le droit immobilier (27 pour cent), le droit de la famille (18 pour cent) et le contentieux civil (15 pour cent), alors que les parajuristes se renseignent surtout sur les infractions provinciales (24 pour cent) et les petites créances (22 pour cent).

Conseils sur la pratique

Le Barreau publie des renseignements essentiels sur la gestion de la pratique et sur la responsabilité professionnelle chaque semaine dans le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario*, sous forme d'articles, de questions et de réponses, et de listes de contrôle. Ce service reçoit des commentaires très positifs de la profession.

Identification et vérification de l'identité des clients

Le Barreau a mis des ressources en ligne, des foires aux questions et des précédents pour aider les avocats et les parajuristes à se conformer aux exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients entrées en vigueur le 31 décembre 2008. L'identification et la vérification de l'identité des clients ont entraîné le plus d'appels à la ligne d'aide aux juristes en 2009.

Le registre des avocats à contrat

Le registre des avocats à contrat a été lancé en 2009. Il s'agit d'un registre d'avocats de toute la province disposés à offrir leurs services à forfait. Ils et elles constituent un recours précieux, particulièrement aux praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets qui peuvent avoir besoin d'aide à court terme ou sur une base contractuelle.

Formation juridique permanente

Considérant les conditions économiques, le Barreau a anticipé et connu un déclin dans les inscriptions au FJP en 2009, avec 15 382 participants, une baisse de 17 pour cent par rapport à l'an dernier.

L'organisation continue de mettre à jour sa plateforme d'apprentissage pour assurer un contenu de qualité flexible et économique. Les utilisateurs adoptent les cours en ligne, qui sont maintenant le mode privilégié de prestation attirant 42 pour cent de nos participants en 2009.

Registre de stages

Le registre de stages en ligne a été lancé en juin 2009 et est devenu un outil de recrutement et de recherche d'emploi pour les cabinets juridiques, les organisations juridiques, les étudiants en droit et les candidats à l'admission. À l'aide du registre, les cabinets peuvent afficher les postes de stages offerts et chercher dans les profils des candidats; les candidats peuvent utiliser le registre comme outil pour voir les possibilités de stage dans leur recherche d'emploi. Le registre aide aussi les plus petits cabinets en dehors des centres urbains à trouver des étudiants en droit ou des candidats à l'admission qui désirent prendre un poste de stage.

Sondage sur les stages

En juillet 2009, le Barreau a entrepris un sondage par téléphone de tous les cabinets de pratique privée dans la province (environ 8 500) pour évaluer la portée du marché du stage et des placements en Ontario. À la fin de 2009, les sondeurs avaient contacté plus de 4 000 cabinets.

Programmes de formation permanente en 2009	
Nombre total de programmes de FJP *(tous formats)*	**69**
Participation totale aux programmes de FJP *(tous formats)*	**15 382**
Participation moyenne par programme de FJP *(tous formats)*	**223**

Les 10 programmes de FJP favoris en 2009

1. Nouvelles règles d'identification et de vérification de l'identité des clients – Téléséminaire
2. 17e sommet sur le droit de l'immigration (deux jours)
3. Mini-conférence sur le droit de la famille 2009
4. Réforme de la justice civile en action – modifications à la nouvelle règle (avec l'ABO)
5. Mise à jour sur la Cour des petites créances
6. Mini-conférence sur le droit immobilier 2009
7. Le virus H1N1 (grippe porcine) et la loi
8. 3e sommet annuel sur le droit de la famille
9. 6e sommet annuel sur le droit immobilier
10. 12e sommet annuel sur les successions et fiducies (deux jours)

CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

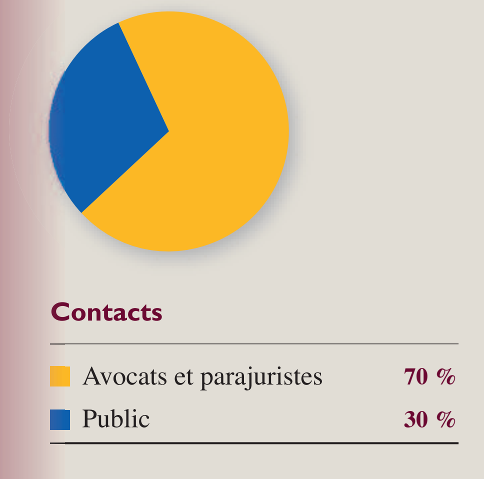
Aide au public et appui aux membres

Le Centre de service à la clientèle (CSC) prend son mandat très au sérieux. Le CSC compte sept unités séparées et près d'un quart de million d'appels en 2009 ont été traités par l'unité du centre d'appels. Le CSC est le premier point de contact entre le Barreau et ses clients et parties intéressées. Le centre d'appels sert de porte d'entrée à tous les services du Barreau et son personnel offre des renseignements de base sur une vaste gamme de sujets liés au Barreau. Ce secteur administre aussi le populaire service Assistance-avocats.

La philosophie du service à la clientèle du CSC imprègne tous les aspects de son fonctionnement. Le personnel sait que dans certaines circonstances, les gens peuvent être intimidés par le Barreau. Les employés sont formés pour être aimables, respectueux et professionnels dans toutes leurs interactions.

Toutes les plaintes contre des avocats ou des parajuristes reçues au Barreau sont analysées par le personnel du service des plaintes. Lorsqu'une plainte est reçue, le service des plaintes s'assure d'envoyer un accusé de réception en 72 heures ou moins. Chaque plainte est ensuite analysée pour déterminer si elle relève de la compétence du Barreau. Le cas échéant, elle est transférée à la division de la Réglementation professionnelle.

Lorsqu'une plainte ne relève pas de notre mandat, le plaignant en est avisé rapidement. Le personnel parlera aux plaignants au besoin (et lorsque possible, dans la langue de leur choix) pour leur expliquer le mandat du Barreau en langage clair et simple et, dans des situations où le Barreau ne peut pas les aider, suggérera d'autres voies de recours possibles. De plus, la fenêtre du service des plaintes au rez-de-chaussée à Osgoode Hall est ouverte aux plaignants qui veulent parler en



Contacts

Avocats et parajuristes	**70 %**
Public	**30 %**

Nombre total de contacts

2007	2008	**2009**
492 493	**471 689**	**475 931**

Contacts au cours de l'exercice

Centre d'appels	**249 872**
Services aux membres	**102 567**
Normes administratives	**97 392**
Services des plaintes	**26 100**
Total	**475 931**

aide

personne à un représentant ou à une représentante du service des plaintes. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, bien que les plaignants doivent s'inscrire à la réception auparavant.

Cette philosophie de service à la clientèle s'applique à tous les secteurs du CSC. Le service des normes administratives offre des renseignements utiles aux avocats et aux parajuristes sur les processus reliés aux règlements administratifs tels que les déclarations annuelles, les structures d'entreprise admissibles et la mobilité interjuridictionnelle. Le personnel des services aux membres répond aux questions des avocats et des parajuristes sur les cotisations et les changements de coordonnées et de catégorie. De plus, il accueille les visiteurs à la réception et répond aux avocats et aux parajuristes au comptoir de transaction du rez-de-chaussée.

Le CSC assure un haut niveau de professionnalisme et d'efficacité en maintenant des normes de qualité et de quantité dans tous ses processus clés.

Le CSC offre également d'autres services importants au Barreau, comme celui du bureau de la conservatrice (dont le mandat est de protéger, de documenter, de rechercher et de promouvoir le patrimoine matériel du Barreau) et du centre de ressources d'entreprise et de formation (qui offre des conseils à l'interne et de l'aide à la formation, à la documentation et à l'amélioration de la qualité à toute l'organisation). De plus, le CSC est responsable de la sécurité, de la réception et des installations du Barreau.

Contacts

Le nombre total d'appels au CSC est passé de 471 689 en 2008 à 475 931 en 2009. Bien que le volume d'appels ait légèrement diminué, il y a eu une augmentation des contacts aux normes administratives, au service des plaintes et aux services aux membres. Ces changements sont attribuables entre autres à une diminution des appels reçus au service Assistance-avocats; à une augmentation des appels aux membres à l'égard de notre processus de vérification des changements de données; à une variété d'activités liées aux nouveaux parajuristes; et à certaines fonctions liées à des dossiers de tutelle fermés que le service des normes administratives a commencé à assumer.

En 2009, environ 70 pour cent des contacts extérieurs du CSC se sont établis avec des avocats et des parajuristes, et le reste avec le public, comparativement à 64 pour cent et 36 pour cent respectivement en 2008.

Le pourcentage des avocates et avocats qui ont déposé leur déclaration annuelle par voie électronique continue d'augmenter, et 75 pour cent des avocats ont envoyé leur déclaration de cette façon en 2009 comparé à 72 pour cent l'année précédente. Les déclarations annuelles des parajuristes, d'abord destinées exclusivement au dépôt électronique (sauf sur demande de copie papier), ont été déposées par voie électronique à 91 pour cent.

Nombre total des plaintes		
Service de saisie de la division de Réglementation professionnelle	**4 735**	**68 %**
Résolution au Centre de service à la clientèle	**482**	**7 %**
Centre de service à la clientèle – dépassant le mandat du Barreau ou fermées apar le service des plaintes	**1 751**	**25 %**
Total		**6 968**

Comprend les dossiers de plaintes réouverts.

Comment les services aux membres ont soutenu les membres	
Demandes générales	**50 365**
Assistance-avocats	**26 309**
Transactions à la fenêtre	**7 151**
Appels téléphoniques	**18 742**

Déclarations annuelles	en ligne	%	Papier
Avocats	**29 552**	**75 %**	**9 765**
Parajuristes	**2 071**	**91 %**	**205**

Réglementation dans l'intérêt public

Le Barreau, dans le cadre de son mandat, s'engage à protéger le public en réglementant de façon efficace les avocats et les parajuristes. Une bonne réglementation comprend un processus de plainte, d'enquête et de discipline transparent, rapide et accessible. Cela signifie également que les avocats et les parajuristes doivent respecter des normes de conduite qui adhèrent aux exigences de la Loi sur le Barreau, ainsi qu'aux règlements, aux règlements administratifs et au Code de déontologie.

La division de la Réglementation professionnelle du Barreau effectue une variété d'activités visant à réglementer les avocats et les parajuristes. La division répond aux plaintes portant sur la conduite, la compétence et la capacité. Les plaintes liées à la conduite peuvent porter sur des problèmes mineurs de service et sur des allégations plus sérieuses, comme un mauvais usage de sommes détenues en fiducie. Le Barreau peut résoudre de nombreuses plaintes en travaillant avec les plaignants, les avocats et les parajuristes pour aborder les questions de réglementation en jeu. Au besoin, la division de la Réglementation professionnelle mènera des enquêtes qui peuvent entraîner des procédures disciplinaires.

Au cours de 2009, le processus de plaintes est demeuré relativement stable, sans pressions externes imprévues. La division de la Réglementation professionnelle a reçu 4 735 nouvelles plaintes, une augmentation de 3,2 pour cent par rapport à 2008. Cela reflète une augmentation globale de la hausse des plaintes contre des parajuristes titulaires de permis ainsi que des plaintes pour exercice illégal ou prestation illégale de services juridiques. En 2009, la division a fermé 4 822 dossiers, une augmentation de 8 pour cent par rapport à l'année précédente.

Réglementation des parajuristes

En 2008, le Barreau a délivré des permis au premier groupe de parajuristes depuis les modifications de 2006 à la *Loi sur le Barreau*. Comme les avocats, les parajuristes sont réglementés dans l'intérêt public et sont tenus de se conformer à la *Loi sur le Barreau*, à ses règlements, à ses règlements administratifs et au *Code de déontologie des parajuristes*. Par conséquent, la division de la Réglementation professionnelle a alloué des ressources pour répondre aux plaintes concernant les parajuristes titulaires de permis.

Plaintes reçues par domaine d'exercice	
Contentieux civil	25 %
Immobilier	23 %
Matrimonial et famille	20 %
Pénal et quasi-pénal	9 %
Successions et testaments	7 %
Administration/immigration	6 %
Société/commercial/affaires	4 %
Emploi et travail	2 %

Nouvelles plaintes reçues au Barreau	2008	2009
Reçues au Barreau (service à la clientèle)	6 751	6 876
Dépassant le mandat du Barreau ou fermées	2 160	2 141
Reçues par la saisie des plaintes	4 591	4 735
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	1 545	1 645
Transférées par la saisie des plaintes		
à la résolution des plaintes	1 960	2 053
aux enquêtes	1 191	1 092
à d'autres services	52	38
Cas traités au stade de la résolution des plaintes		
Plaintes fermées	1 706	1 739
Plaintes envoyées ailleurs	76	78
Dossiers traités au stade des enquêtes		
Plaintes fermées	761	1 195
Plaintes envoyées ailleurs	256	317

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, pour être autorisé à titre d'avocat ou de parajuriste, un requérant doit être de « bonnes mœurs ». Pour évaluer les bonnes mœurs d'un requérant, le Barreau exige que tous les requérants divulguent certains renseignements qui pourraient remettre en question leur réputation. Il peut s'agir d'une condamnation criminelle passée ou de sanctions imposées par les tribunaux, tribunaux administratifs ou autre organe de réglementation.

Parce que de nombreux parajuristes d'expérience ont bénéficié de la clause d'antériorité, le Barreau a eu beaucoup de demandes à traiter, et bon nombre ont soulevé des questions de bonnes mœurs. En 2009, 67 nouveaux dossiers relatifs aux bonnes mœurs des parajuristes ont été ouverts. Au cours de l'année, 161 de ces dossiers accumulés ont été fermés (19 au stade de la saisie, 122 au stade des enquêtes et 20 au stade de la discipline).

La *Loi sur le Barreau* prévoit qu'on ne peut pas refuser un permis à un avocat ou à un parajuriste qui satisfait aux autres exigences du Processus d'accès à la profession en raison de ses mœurs sans audience formelle. En 2009, 42 avis d'audience ont été émis relativement aux mœurs de parajuristes ayant bénéficié de la clause d'antériorité. Neuf de ces candidats ont retiré leur demande, et sur les audiences qui ont été tenues, six candidats ont reçu leur permis de catégorie P1 et 14 ont été rejetés. Il y avait huit décisions en délibéré à la fin de l'année et plusieurs audiences en progrès.

Le processus de plaintes – Cheminement d'une plainte du début à la fin

Service des plaintes

La plupart des plaintes déposées contre les avocats ou les parajuristes ou concernant l'exercice illégal sont faites par écrit au service des plaintes du Barreau. Les plaintes qui relèvent du mandat du Barreau sont transférées à la saisie des plaintes de la division de la Réglementation professionnelle.

Saisie des plaintes

Le rôle de la saisie est de reconnaître tout problème de réglementation révélé par une plainte, d'assurer que le plaignant a fourni une documentation suffisante pour appuyer ses allégations d'inconduite, et ensuite envoyer la plainte au département approprié. De plus, la saisie assume une gestion des cas cruciale en veillant à ce que les dossiers portant sur le même avocat ou parajuriste ou sur des questions semblables soient traités de façon cohérente.

En 2009, la saisie des plaintes a reçu 4 735 nouvelles plaintes, soit une augmentation de 3,2 pour cent par rapport à 2008. Pendant cette période, 1 645 dossiers de plaintes ont été fermés grâce à une résolution rapide ou en raison d'une autre décision et 3 145 plaintes ont été renvoyées à la résolution des plaintes et aux enquêtes. Le pourcentage des nouveaux cas renvoyés pour action est demeuré le même qu'en 2008.

Résolution des plaintes

Le rôle de la résolution des plaintes est de faire enquête et de résoudre les plaintes qui peuvent constituer des infractions plus ou moins graves au *Code de déontologie* et au *Code de déontologie des parajuristes*, et d'obtenir une autorisation pour entamer des poursuites disciplinaires au besoin, comme dans le cas où un avocat ou un parajuriste ne coopère pas.

La résolution des plaintes traite un large volume de plaintes. Cette année, le département a connu une importante augmentation de 4 pour cent dans les nouveaux cas par rapport à 2008, attribuable en grande partie à une augmentation des plaintes contre les parajuristes titulaires de permis : 135 en

Plaintes concernant les parajuristes titulaires de permis

	2008	2009
Reçues par la saisie des plaintes	161	351
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	55	125
Transférées par la saisie des plaintes		
à la résolution des plaintes	62	135
aux enquêtes	29	87
Dossiers traités au stade de la résolution des plaintes	13	80
Dossiers traités au stade des enquêtes	16	33

Les statistiques sur les plaintes concernant les parajuristes pour 2008 ne tiennent compte que de la réglementation du Barreau à partir de mai 2008.

Nature des plaintes en 2009

CONFLITS *(Avocat en position de conflit, relations d'affaires ou financières avec la clientèle)*	11 %
GOUVERNANCE *(Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)*	15 %
INTÉGRITÉ *(Politesse, conseils ou comportements déshonorants)*	56 %
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE *(Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)*	71 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

2009, comparé à 62 en 2008. Le service a enregistré une augmentation des plaintes relatives à l'intégrité et aux conflits. La charge de travail du service comprend aussi des questions de manquement à assurer un service aux clients ou à leur répondre.

En 2009, le service a fermé 1 739 plaintes, soit environ 92 pour cent du nombre total de plaintes reçues.

Enquêtes

Les allégations d'inconduite d'un avocat ou d'un parajuriste, d'incapacité, d'exercice illégal ou de toute autre action fautive qui pourrait entraîner des sanctions formelles sont généralement renvoyées au département des enquêtes. Ce département est doté d'avocats, de vérificateurs judiciaires, d'enquêteurs et d'assistants juridiques.

En 2009, 23 pour cent (1 092) des 4 735 plaintes reçues ont été renvoyées aux enquêtes. Cela représente une diminution de 12 pour cent par rapport à l'année précédente, largement attribuable au déclin graduel des questions liées aux mœurs des demandeurs parajuristes bénéficiant de la clause d'antériorité. Cependant, le nombre de nouveaux dossiers aux enquêtes en 2009 dépassait celui de 2007 de 8 pour cent.

La tenue d'enquêtes efficaces et en temps utile des plaintes sérieuses demeure une priorité pour le Barreau. Il est à noter que le département des enquêtes a fermé 15 pour cent plus de dossiers en 2009 qu'en 2008 et 48 pour cent plus qu'en 2007. Il a aussi fermé plus de dossiers qu'il en a reçu et a réduit son inventaire à 1 113 dossiers à la fin de 2009, une réduction de 18 pour cent de la taille de l'inventaire d'affaires en attente d'enquête depuis la fin de 2008.

Une fois que ce département a terminé une enquête, certains dossiers peuvent être jugés sans fondement et fermés ou être résolus sans action formelle. La directrice de la Réglementation professionnelle détermine si les plaintes exigent d'autres mesures et le cas échéant, elles sont renvoyées au Comité d'autorisation des instances (CAI). Le CAI est formé de conseillères et de conseillers nommés par le Conseil pour autoriser le personnel à procéder à l'instance. Le CAI peut aussi autoriser une fermeture de dossier ou une mesure corrective.

La *Loi sur le Barreau* interdit aux non-titulaires de permis d'avocat d'exercer le droit. Elle interdit également aux personnes qui ne sont ni avocates ni parajuristes titulaires de permis de fournir des *services juridiques*, un terme maintenant défini dans la loi.

La sensibilisation du public à la nouvelle réglementation des parajuristes peut expliquer en partie le fait que le Barreau a reçu 32 pour cent plus de plaintes relatives à l'exercice illégal ou à la prestation illégale de services juridiques en 2009 que l'année précédente (445 comparé à 337). Les plaintes de ce type portent sur des questions allant de la publicité de services

Nature des enquêtes en 2009	
CONFLITS *(Avocat en position de conflit, relations d'affaires ou financières avec la clientèle)*	**11 %**
FINANCE *(Mauvaise utilisation des comptes en fiducie, détournement, combines immobilières et hypothécaires)*	**35 %**
GOUVERNANCE *(Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)*	**40 %**
INTÉGRITÉ *(Politesse, conseils ou comportements déshonorants)*	**45 %**
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE *(Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)*	**43 %**
DEMANDES PARTICULIÈRES *(Capacité, admission)*	**11 %**

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Exercice illégal	2008	2009
Nouveaux dossiers	**337**	**445**
Fermés au stade de la saisie des plaintes	**122**	**165**
Transférés pour enquête *(à la résolution des plaintes ou aux enquêtes)*	**218**	**278**
Enquête terminée	**204**	**186**
Allégations injustifiées	**24 %**	**34 %**
Abandons	**58 %**	**50 %**
Allégations justifiées	**18 %**	**16 %**

qu'une personne ou une société n'est pas autorisée à fournir, à des cas plus graves de représentation par des personnes non autorisées devant les tribunaux et les tribunaux administratifs.

Discipline

Les avocats et avocates du service de discipline représentent le Barreau dans diverses affaires devant les comités d'audition et d'appel et devant les tribunaux au besoin. Les affaires assignées à la discipline comprennent des cas d'inconduite des avocats, de non-respect des obligations réglementaires (comme l'obligation de répondre à une enquête du Barreau), d'incapacité et d'incompétence. Au cours de la dernière année, les dossiers relatifs aux bonnes mœurs ont également accaparé davantage de ressources.

En 2009, 21 affaires ont été déposées au Comité d'appel. Sur cette période, dix appels ont été tranchés : quatre appels ont été reçus, en tout ou en partie; trois ont été rejetés; et trois ont été abandonnés. Le reste était en progrès à la fin de l'exercice.

Le Barreau dispose également d'un mécanisme de suspension interlocutoire pour protéger le public dans des situations urgentes, même en cours d'enquête, lorsque la pratique d'un avocat ou d'un parajuriste risquerait de nuire au public. En 2009, les comités d'appel ont accordé six suspensions interlocutoires, et deux avocats ont accepté des restrictions volontaires sur leur pratique pendant que le Barreau se préparait à demander l'autorisation d'une suspension interlocutoire.

Examen des plaintes

Le Commissaire au règlement des plaintes (CRP) examine les dossiers qui sont fermés par le personnel si le plaignant n'est pas satisfait des résultats. Le CRP fait un examen indépendant et impartial de l'enquête et de la décision de fermer le dossier, et rencontre généralement le plaignant pour discuter de l'affaire.

En 2009, le Bureau du CRP a reçu 254 demandes d'examen et a mené 198 examens. Certaines demandes ne relevaient pas du mandat du CRP et d'autres ont été abandonnées.

Après avoir examiné une décision du Barreau, le CRP peut trouver la décision du Barreau raisonnable et souscrire à la décision de clore le dossier. Le CRP peut aussi renvoyer le dossier au Barreau avec recommandation de le réexaminer. Au 31 décembre 2009, le CRP a renvoyé environ 10 pour cent des plaintes au Barreau avec recommandation de les réexaminer.

Au 31 décembre 2009, le CRP était l'ancien ombudsman de l'Ontario, M[e] Clare Lewis, c.r., qui s'est habilement acquitté de sa tâche depuis 2005. Le Barreau remercie M[e] Lewis pour son travail de protection de l'intérêt public et pour avoir traité les plaintes de manquement professionnel contre des avocats ou

Problèmes de discipline 2009

CONFLITS *(Avocat en position de conflit, relations d'affaires ou financières avec la clientèle)*	**3 %**
FINANCE *(Mauvaise utilisation des comptes en fiducie, détournement, combines immobilières et hypothécaires)*	**26 %**
GOUVERNANCE *(Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)*	**23 %**
INTÉGRITÉ *(Politesse, conseils ou comportements déshonorants)*	**31 %**
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE *(Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)*	**27 %**
DEMANDES PARTICULIÈRES *(Capacité, bonnes mœurs)*	**30 %**

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Discipline en 2009

Nbre d'affaires entendues et traitées par les comités d'audition

		Avocats	Parajuristes
Conduite	Total	**69**	**2**
	Avertissement	**1**	**0**
	Réprimande	**13**	**0**
	Suspension	**34**	**2**
	Autorisations de remettre le permis	**2**	**0**
	Permis révoqués	**15**	**0**
	Dossiers rejetés	**2**	**0**
	Dossiers retirés	**2**	**0**
	Amendes/conditions	**0**	**0**
Suspensions interlocutoires		**6**	**0**
Capacité		**3**	**0**
Compétence		**0**	**0**
Non-respect		**1**	**0**
Réintégrations		**3**	**0**
Rétablissement		**0**	**0**
Admissions (y compris réadmissions)		**4**	**20**
TOTAL		**86**	**22**

des parajuristes avec équité et minutie. Me Stindar Lal, c.r., assumera le poste de CRP à compter du 1er avril 2010.

Suivi et application des mesures disciplinaires

Le service de suivi et d'application des mesures disciplinaires fait exécuter les ordonnances et les engagements obtenus par le Barreau dans le cours de ses activités de réglementation.

En 2009, le service de suivi et d'application des mesures disciplinaires a aussi traité des suites des mesures de réglementation, comme les rencontres, les restrictions sur la pratique et les suspensions, les révocations et les dossiers disciplinaires pour augmenter la transparence de la réglementation des professions juridiques.

Au 31 décembre 2009, ce service comptait 371 ordonnances de discipline et propositions d'ordonnance, 93 faillites et 365 engagements limitant la pratique d'avocats et de parajuristes ou exigeant un suivi actif. Il y avait 53 dossiers de mise en application ouverts en raison d'allégations d'abus d'ordonnance ou de violations d'engagement faisant l'objet d'une enquête et 56 ordonnances de restitution ou autres. De plus, le service de suivi et d'application entrepose environ 454 engagements et 36 ordonnances en suspens. Ils continuent de lier les titulaires de permis concernés, mais ne sont pas restrictifs et ne nécessitent pas de suivi actif.

En 2009, le service de suivi et d'application a recouvré près de 156 000 $ en dépens, en dividendes de faillite et en frais relatifs à la Règle 6.07.

Syndic du Barreau

L'article 49.47 de la *Loi sur le Barreau* autorise le Barreau à obtenir la tutelle de la pratique d'un avocat ou d'un parajuriste lorsque celui-ci abandonne sa pratique, que son permis a été révoqué ou qu'il a autrement cessé d'exercer ou de fournir des services juridiques. Une fois que le Barreau a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure à cet effet, le syndic prend possession de l'entreprise. Son objectif est de toujours protéger les clients et les autres membres du public, en assurant une transition ordonnée des dossiers, des sommes restantes dans un compte en fiducie et du travail en progrès associé à la pratique.

Le syndic offre aussi aux avocats et aux parajuristes des conseils pour fermer leur pratique tout en protégeant l'intérêt de leurs clients.

En 2009, 16 tutelles ont été obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau*, huit tutelles ont été obtenues par accords négociés et le syndic a fourni des conseils et des renseignements aux avocats ou à leurs administrateurs de successions sur la fermeture d'un cabinet dans 42 autres cas.

Le syndic répond également aux demandes de clients sur les tutelles d'avocats ou de parajuristes et traite des questions telles que la distribution des fonds, le retour de dossiers ou de documents, les enquêtes de police, etc. En 2009, le syndic a ouvert 3 022 dossiers relatifs aux demandes de clients. Le syndic a aussi fermé 2 611 de ces demandes.

En 2009, le syndic a recouvré 360 000 $ en dépens ordonnés par le tribunal, dont 194 400 $ ont été payés au Fonds d'indemnisation.

Fonds en fiducie non réclamés

Le Barreau a un programme (créé en vertu de la *Loi sur le Barreau*) qui permet aux avocats et aux parajuristes de remettre au Barreau des fonds non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau. Le nom des personnes qui y ont droit est publié de temps à autre dans la *Gazette de l'Ontario*.

Fonds d'indemnisation

Depuis plus de 50 ans, le Fonds d'indemnisation verse des indemnités aux membres du public qui ont subi des pertes financières en raison de la malhonnêteté d'un avocat, d'une avocate (et maintenant de parajuristes). Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte d'argent ou de biens.

Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités, le Fonds peut rembourser les personnes jusqu'à 150 000 $ (pour les avocats) et 10 000 $ (pour les parajuristes).

Fonds en fiducie non réclamés en 2009	
Demandes reçues	**362**
Approbations	**220**
Refus	**92**
En attente	**104**
Total des sommes reçues	**150 824 $**

Fonds d'indemnisation en 2009	
Nouvelles réclamations/Demandes reçues	**159**
Montant total des indemnisations versées pour 92 réclamations *(y compris 14 470 $ pour neuf réclamations liées à des parajuristes)*	**2 028 241 $**

Équité et diversité

diversité

Le Barreau s'est donné pour mission de promouvoir l'égalité, la diversité et l'accès à la justice. À cette fin, sa solide infrastructure donne lieu à des initiatives et des programmes qui favorisent une profession juridique à l'image des communautés qu'elle dessert.

Justicia et la rétention des femmes

La mise en œuvre des recommandations du *Rapport sur la rétention des femmes en pratique privée* était l'une de nos priorités cette année. Justicia, un projet de trois ans, permet aux cabinets participants de partager des pratiques exemplaires pour encourager la rétention et l'avancement des femmes dans la pratique privée du droit, à l'aide notamment de politiques sur les congés de maternité et parentaux, d'horaires flexibles de travail et de programmes tenant compte du sexe pour offrir des occasions de mentorat, de leadership et de réseautage. La participation de plus de 55 cabinets au projet Justicia démontre le sérieux de l'engagement de la profession envers l'adoption de programmes visant à garder les femmes en pratique privée.

Le programme d'aide au congé parental a été lancé cette année. Il s'agit d'un projet de trois ans visant à appuyer les avocates et les avocats exerçant seuls et en petits cabinets de cinq avocats et moins qui désirent maintenir leur pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Grâce à ce programme, le Barreau fournit une somme fixe de 750 $ par semaine aux personnes admissibles pendant un maximum de 12 semaines. En 2009, plus de 50 demandes d'hommes et de femmes ont été approuvées.

Le registre des avocats à contrat est une liste d'avocates et d'avocats de la province qui offrent leurs services à forfait. Le registre des avocats à contrat constitue un appui précieux aux avocates et avocats exerçant seuls et en petits cabinets qui peuvent avoir besoin d'aide à court terme ou sur une base contractuelle, et donne aux praticiens le soutien et la flexibilité nécessaires pour maintenir un équilibre entre la vie privée et le travail, ainsi qu'une pratique efficace.

Le Barreau est également à développer des ressources pour les avocates, et en 2009 a organisé un symposium des femmes, qui s'est tenu en février 2010.

Sondage sur le changement de catégorie

En 2009, le Barreau a mené un sondage volontaire auprès des avocates et des avocats qui changent leurs activités principales ou leur catégorie professionnelle. Ce sondage visait à cerner les tendances et à compiler des renseignements sur la raison des mouvements dans la profession juridique. Un rapport portant sur les expériences des avocats devrait être déposé en 2010.

Cueillette de données démographiques

Le Barreau a approuvé une question volontaire dans les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes de 2009 demandant de s'identifier comme membre des communautés francophone, autochtone ou visant l'égalité de façon confidentielle. Le Barreau recueille ces statistiques pour mieux comprendre les tendances démographiques dans la profession, et pour élaborer des programmes et des initiatives visant à promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession.

Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario

Le Barreau, Pro Bono Law Ontario et Aide juridique Ontario sont des partenaires dans le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, une initiative de recherche juridique pour reconnaître les obstacles qui empêchent certains Ontariens et Ontariennes à faible et à moyen revenus d'obtenir un accès convenable à la justice. Ce projet est également financé par la Fondation du droit de l'Ontario. Un rapport intérimaire sera publié en 2010.

Études pour 2010

En 2009, le Barreau a demandé au professeur Michael Ornstein d'analyser les données du recensement canadien de 2006 afin de comparer la diversité de la profession juridique à celle de la population générale et d'autres professions.

La professeure Fiona Kay a aussi entrepris deux études sur la profession juridique. La première est l'aboutissement de 20 ans d'étude longitudinale sur les avocats de l'Ontario, qui a commencé en 1990. L'étude porte sur les transitions professionnelles, y compris entre les secteurs de pratique, sur le temps plein et le temps partiel, dans tous les domaines du droit, sur les parcours de promotions et de mobilité, ainsi que sur les départs de la pratique du droit (et les retours). La deuxième examine les facteurs menant à l'abandon de la pratique du droit ainsi que les différentes conditions qui jouent soit comme barrières ou comme aide au retour à la pratique après une période d'absence.

Promouvoir l'égalité et la diversité par le biais de groupes de travail et de comités

Le Barreau élabore des politiques et des programmes pour promouvoir l'égalité et l'accès à la justice par le biais de comités et de groupes de travail formés de conseillers, de conseillères, d'avocates, d'avocats et de parajuristes. Voici certains des comités et groupes de travail de 2009 :

Le **Comité sur l'équité et les affaires autochtones** est un comité permanent du Conseil qui élabore des politiques pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession juridique, et traite de questions reliées aux peuples autochtones et à la communauté francophone. En 2009, le Comité a approuvé et suivi les activités décrites ci-dessus.

Le **Comité d'accès à la justice** est un comité permanent du Conseil. En 2009, le Comité a entrepris des activités telles que la recherche sur l'assurance des dépenses judiciaires, ainsi que sur des incitatifs pour encourager les avocats à pratiquer dans des régions mal desservies en Ontario.

Le **Groupe consultatif en matière d'équité** est composé d'avocats et d'avocates et d'organismes juridiques qui alimentent le développement de politiques et de pratiques liées à l'égalité dans la profession et au Barreau.

Le **Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée** est composé de conseillers, de conseillères et d'avocates ayant de l'expérience dans l'élaboration de programmes pour les femmes dans la profession juridique, et plus particulièrement en pratique privée. Le groupe consultatif sur l'égalité des femmes a été créé en 2009 pour superviser la mise en œuvre de politiques concernant la rétention des femmes en pratique privée de communautés visant l'égalité.

Le **Groupe de travail sur le retour à la pratique** a été créé dans le cadre du projet de rétention des femmes en pratique privée pour déterminer des stratégies et développer des ressources pour faciliter le retour des avocates au travail après des absences prolongées.

Le **Groupe de travail sur les juristes autochtones** met en œuvre son rapport final sur la consultation des avocats et avocates autochtones. Dans un premier temps, la Déclaration annuelle des avocates et des avocats a été modifiée pour ajouter le droit des autochtones dans la catégorie sur les domaines de pratique, afin de recueillir des données empiriques sur le nombre d'avocats qui pratiquent dans ce domaine.

Le **Groupe de surveillance des droits de la personne** examine les rapports de violation des droits de la personne faite aux avocates et avocats et aux juges dans le monde entier dans le cadre de leurs tâches professionnelles, et recommande des interventions du Barreau. En 2009, le Barreau a fait plus de 20 interventions. Le Groupe de surveillance a tenu sa première activité d'éducation sur la primauté du droit avec les organismes suivants : Amnistie Internationale, Human Rights Watch, Lawyers' Rights Watch et Avocats canadiens à l'étranger. Plus de 250 participants y ont tenu des discussions à savoir quand il est à propos pour des États d'intervenir afin de protéger les populations des catastrophes, des génocides et des crimes contre l'humanité dans d'autres États.

Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement offre depuis dix ans des conseils gratuits et confidentiels, en français et en anglais, aux membres du public et de la profession juridique qui croient avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination de la part d'un avocat ou d'un parajuriste.

En 2009, 195 personnes ont contacté le programme pour de nouvelles affaires; 67 ont soulevé des plaintes de discrimination ou de harcèlement par des avocats, des parajuristes ou des cabinets en Ontario. Le programme a produit un résumé des données accumulées sur sept ans du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2009. Pendant cette période, il y a eu 1 220 contacts, représentant une moyenne de 130 à 195 nouveaux contacts par année. Les motifs les plus communs de plaintes étaient le sexe (50 pour cent), le handicap (25 pour cent) et la race (15 pour cent). On a également soulevé des plaintes fondées sur l'orientation sexuelle, la religion, l'âge et l'état familial.

Depuis 2008, le programme reçoit des plaintes de harcèlement et de discrimination contre les parajuristes; cinq plaintes ont été déposées pour des motifs de race, de handicap et de sexe.

Perfectionnement professionnel

Le Barreau, avec le programme de conseil en matière de discrimination et de harcèlement et le service des initiatives en matière d'équité, offre des ateliers et des ressources sur mesure pour faire comprendre les enjeux d'égalité aux cabinets, facultés de droit et associations juridiques. En 2009, des programmes de perfectionnement professionnel ont été offerts à plus de 500 étudiantes et étudiants de droit, avocates et avocats et parajuristes. Les sujets ont porté sur le harcèlement et la discrimination, l'offre de services juridiques aux clients ayant un handicap, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la rétention des femmes en pratique privée.

Collaborer avec les communautés

La collaboration avec les organisations juridiques et les organismes communautaires a toujours été un incontournable dans nos initiatives en matière d'équité. Nous croyons qu'en travaillant avec nos partenaires, nous pouvons accomplir davantage pour promouvoir l'équité et la diversité dans la profession. Les organisations avec qui nous collaborons comprennent l'Aboriginal Legal Services of Toronto, la Société des plaideurs, l'ARCH Disability Law Centre, l'Association des avocats canado-arabes, Amnistie Internationale Canada, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, B'nai Brith Canada, la clinique commémorative Barbra Schlifer, l'Association canadienne des avocats noirs, Avocats canadiens à l'étranger, Canadian Lawyers for International Human Rights, la Ville de Toronto, la Fédération des juristes

asiatiques canadiens, la section d'analyse juridique féministe de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO), l'Hispanic Ontario Lawyers' Association, Human Rights Watch Canada, l'Association du Barreau autochtone, l'Indigenous Law Journal, Lawyers' Rights Watch Canada, Aide juridique Ontario, la Métis Nation of Ontario, les services juridiques Nishnawbe-Aski, le comité sur les langues officielles de l'ABO, Pro Bono Law Ontario, le comité sur l'identité et l'orientation sexuelles de l'ABO, la South Asian Bar Association, la clinique juridique sud asiatique de l'Ontario, le comité d'organisation de la semaine de la souveraineté autochtone de Toronto, la Women's Law Association of Ontario et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes.

Mentorat

Le programme de mentorat en diversité et en équité, qui se trouve au centre des efforts de sensibilisation du Barreau, jumèle des avocates et des avocats d'expérience à des juristes nouvellement assermentés, à des candidats à l'assermentation et à des étudiants des écoles de droit, de l'université et des écoles secondaires. En 2009, 54 membres du Barreau étaient inscrits comme bénévoles et 25 relations de mentorat ont été créées. Le programme est offert partout en Ontario.

Symposiums sur les carrières pour les étudiants autochtones

En 2009, le Barreau a organisé son sixième symposium sur les carrières pour les étudiantes et les étudiants autochtones en donnant aux Autochtones qui fréquentent des écoles de droit de l'Ontario l'occasion de rencontrer des membres et leaders autochtones de la profession juridique en Ontario. Il y a eu trois activités : une à Toronto, une à Windsor et à une Ottawa. Les étudiants et les avocats ont discuté de cheminement de carrière, du Processus d'accès à la profession et de l'équilibre travail-vie personnelle.

Éducation publique en matière d'équité

Le Barreau travaille en partenariat avec des partenaires juridiques, comme des associations juridiques et des organisations communautaires, pour faire connaître, par l'éducation et la discussion entre les membres du public et de la profession juridique, les défis et les occasions qui s'offrent aux francophones, aux Autochtones et aux communautés visant l'égalité en droit et dans la profession juridique. Ce programme comprend des discussions de groupe, des forums publics, des séminaires, des ateliers et des consultations.

Les événements sont planifiés durant l'année pour souligner les dates d'intérêt pour le public comme le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale de la femme, le Jour commémoratif de l'Holocauste, la Journée nationale des Autochtones, le Mois du patrimoine asiatique et sud asiatique, la semaine de l'accès pour les personnes handicapées, la Semaine de la fierté gaie, la Journée internationale des droits humains et la Journée Louis Riel.

Activités d'éducation publique



À la réception pour le Mois de l'histoire des Noirs, de gauche à droite : Frank Walwyn, président de l'Association canadienne des avocats noirs; le conférencier Dennis W. Archer, ancien juge puîné de la Cour suprême du Michigan, ancien maire de Détroit et ancien président de l'American Bar Association; et le trésorier du Barreau, W. A. Derry Millar.



Pour souligner la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, le Barreau et l'ARCH Disability Law Centre ont tenu un forum suivi d'une réception sur l'accès à la justice pour les personnes ayant un handicap. L'activité présentait un comité d'experts juridiques et une allocution par le lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Sur la photo de gauche à droite (première rangée) : Mary Louise Dickson, conseillère élue du Barreau et membre du Comité sur l'équité et les affaires autochtones et l'honorable David C. Onley, lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Deuxième rangée : Peter Wells, président, ARCH Disability Law Centre; madame la juge Anne M. Molloy, Cour supérieure de justice; W. A. Derry Millar, trésorier; Josée Bouchard, conseillère principale en équité; Cynthia Harper, gestionnaire administrative régionale, RGT, Aide juridique Ontario; et Deidré Rowe-Brown, adjointe principale du trésorier. Dernière rangée : Katherine Laird, directrice générale, Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne; Cara Wilkie, avocate; Tess Sheldon, avocate chargée de projets, ARCH Disability Law Centre; et Ivana Petricone, directrice générale, ARCH Disability Law Centre.

clarté

COMMUNICATIONS

Un message stratégique

La stratégie de communication active du Barreau vise à aider le public à se trouver un avocat ou un parajuriste pour s'y retrouver dans l'appareil judiciaire et savoir que faire en cas de problèmes juridiques. Nous désirons également mieux faire comprendre le rôle du Barreau à servir l'intérêt du public. Une grande part de nos communications s'adresse aux avocats et aux parajuristes. Nous devons les informer des changements qui s'opèrent dans les politiques, les règles et les règlements, et d'autres enjeux et initiatives qui peuvent toucher la profession.

Initiatives stratégiques

En 2009, le service des communications a sondé le public et les membres sur l'utilité des composantes majeures de notre stratégie de communication. Nous avons porté une attention particulière à leur sentiment à l'égard des publications imprimées, comme la *Revue des juristes de l'Ontario* et le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* et les modes de prestation électronique de services, comme notre site web, les courriels et les bulletins de nouvelles électroniques. Les résultats de cette recherche ont servi à modifier le graphisme de nos bulletins électroniques s'adressant aux avocats et aux parajuristes, et à rafraîchir notre site web.

D'autres améliorations à la *Revue* et au *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* seront mises en œuvre en 2010. Nous effectuerons également une réorganisation majeure du site web en 2010 pour que le public trouve plus facilement les services et les renseignements qu'il cherche le plus souvent.

Les dix sujets favoris des médias sur le Barreau

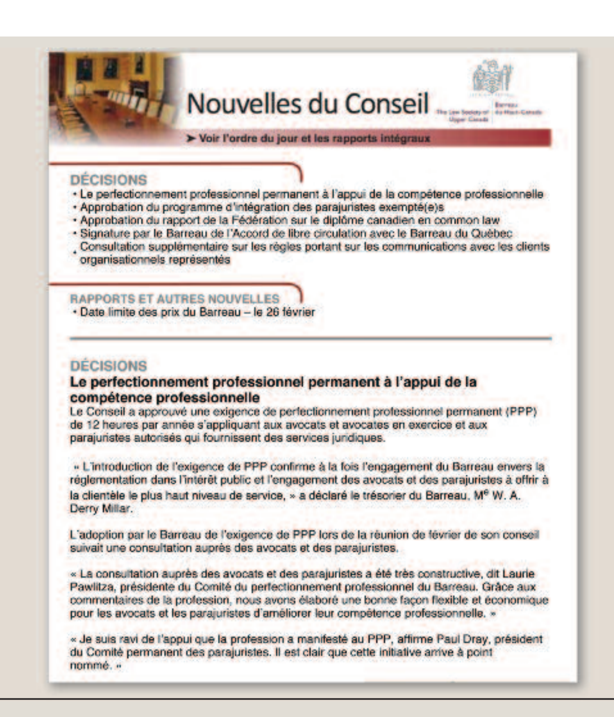
1. Les dossiers de discipline
2. La réglementation des parajuristes
3. Le programme Justicia et l'aide au congé parental (PACPAA)
4. Les nouvelles du Conseil (p. ex., la gouvernance; le PPP)
5. Parminder Singh Saini (audience sur les bonnes mœurs)
6. Les activités du service d'équité
7. L'assermentation au barreau
8. Les prix du Barreau
9. Les protocoles de plaintes visant la politesse
10. L'assurance juridique

Relations médiatiques

Les médias jouent un rôle clé dans la diffusion de l'information au public, aux avocats et aux parajuristes. En tout, le Barreau a été mentionné 283 fois dans la presse écrite au cours de l'année. Nous avons reçu 187 requêtes de médias et de journalistes, y compris 43 demandes d'entrevues.

De plus, en 2009, le Barreau :

- a distribué 86 communiqués et avis (57 en anglais, 29 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession.
- a distribué 11 communiqués concernant les décisions du tribunal et 41 sommaires de décisions par semaine. Cela représente plus du double comparativement aux années précédentes lorsque nous publiions les listes des sommaires de décisions toutes les trois ou quatre semaines. Plusieurs médias de toute la province suivent régulièrement l'issue de ces audiences. En 2009,



Nouvelles du Conseil

➤ Voir l'ordre du jour et les rapports intégraux

DÉCISIONS
- Le perfectionnement professionnel permanent à l'appui de la compétence professionnelle
- Approbation du programme d'intégration des parajuristes exempté(e)s
- Approbation du rapport de la Fédération sur le diplôme canadien en common law
- Signature par le Barreau de l'Accord de libre circulation avec le Barreau du Québec
- Consultation supplémentaire sur les règles portant sur les communications avec les clients organisationnels représentés

RAPPORTS ET AUTRES NOUVELLES
- Date limite des prix du Barreau – le 26 février

DÉCISIONS

Le perfectionnement professionnel permanent à l'appui de la compétence professionnelle

Le Conseil a approuvé une exigence de perfectionnement professionnel permanent (PPP) de 12 heures par année s'appliquant aux avocats et avocates en exercice et aux parajuristes autorisés qui fournissent des services juridiques.

« L'introduction de l'exigence de PPP confirme à la fois l'engagement du Barreau envers la réglementation dans l'intérêt public et l'engagement des avocats et des parajuristes à offrir à la clientèle le plus haut niveau de service, » a déclaré le trésorier du Barreau, Me W. A. Derry Millar.

L'adoption par le Barreau de l'exigence de PPP lors de la réunion de février de son conseil suivait une consultation auprès des avocats et des parajuristes.

« La consultation auprès des avocats et des parajuristes a été très constructive, dit Laurie Pawlitza, présidente du Comité du perfectionnement professionnel du Barreau. Grâce aux commentaires de la profession, nous avons élaboré une bonne façon flexible et économique pour les avocats et les parajuristes d'améliorer leur compétence professionnelle. »

« Je suis ravi de l'appui que la profession a manifesté au PPP, affirme Paul Dray, président du Comité permanent des parajuristes. Il est clair que cette initiative arrive à point nommé. »

nous avons maintenu une liste de plus de 140 membres des médias qui nous ont demandé de leur envoyer ces sommaires. En 2010, nous explorerons les fils de nouvelles RSS comme mode d'expédition des courriels hebdomadaires.

Publications

Nous avons reçu les résultats du sondage sur la *Revue des avocats de l'Ontario* et le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario*, les deux principales publications imprimées du Barreau s'adressant à la profession. Les commentaires des avocats sur la *Revue* ont été généralement positifs, accordant la plus haute cote à sa crédibilité et à son style d'écriture. Trois quarts des avocats ont dit consulter au moins la moitié de chaque numéro.

Environ neuf avocats sur dix de ceux qui ont répondu se sont dits « très intéressés » ou « intéressés » par une version électronique de la *Revue* qui couvrirait les récents développements et les mises à jour. Nous sommes en train d'élaborer une nouvelle version en ligne de la *Revue* en 2010 pour tenir compte de ces résultats.

Bien que les avocats aient accès à un grand nombre de sources de renseignements sur les enjeux juridiques et l'exercice du droit, 85 pour cent de ceux et celles qui ont répondu ont cité le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* comme source la plus fréquemment consultée. Ces avocats ont aussi indiqué que le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* les renseigne très bien sur les divers programmes et activités du Barreau.

Lorsqu'on leur a demandé comment le Barreau pourrait améliorer ses communications avec les avocats, la seule suggestion, mais répétée plusieurs fois, a été de recourir davantage aux modes de prestation électronique de services. Avant la fin de l'exercice, le service des communications a créé un bulletin de nouvelles du Conseil pour les avocats et les parajuristes, envoyé par courriel le jour même des réunions du Conseil, avec un sommaire des décisions prises et d'autres affaires ayant fait l'objet de discussion. Nous avons aussi entamé des discussions sur la création d'une version numérique du *Recueil de jurisprudence de l'Ontario*, et au printemps 2010, nous commencerons à l'envoyer sous ce format à tous les avocats et parajuristes comme option de remplacement de la version imprimée.

En 2009, le service des communications a planifié et conçu une nouvelle version électronique de *MISE À JOUR sur les parajuristes*, le bulletin d'information pour les parajuristes.

Appui aux programmes

Le service des communications a fourni un appui important à un certain nombre de programmes et d'initiatives clés du Barreau pendant l'année, comme la poursuite de la mise en œuvre des recommandations relatives à la rétention des femmes en pratique privée et le lancement du programme d'aide au congé parental des avocates et des avocats au printemps.

À l'automne et à l'hiver, le service des communications a aidé le trésorier et les membres de la division de la Réglementation professionnelle à mettre sur pied une tournée de rencontres sur la politesse dans toute la province. Plus de 800 avocats, parajuristes et juges ont participé à des rencontres à 11 endroits dans la province. La tournée a pris fin en février 2010.

À l'égard de la réglementation des parajuristes, nous avons contribué au *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en Ontario* et à la réception spéciale avec le procureur général qui a marqué la publication du rapport de deux ans. Nous avons aussi participé à la planification et à la promotion de la toute première élection des membres du Comité permanent des parajuristes. L'appel de candidature s'est fait en 2009 en préparation de l'élection de mars 2010.

Pendant l'année, le personnel des communications a travaillé activement avec les membres du service de l'équité du Barreau afin d'organiser neuf événements de la série sur l'égalité en éducation juridique et sur la primauté du droit.

Médias électroniques

Le site web public continue d'être notre outil de communication principal avec les parties intéressées. Le nombre d'utilisateurs du site du Barreau a augmenté de plus de 12 pour cent comparativement à l'année précédente. En 2009, il y a eu plus de 14 millions de pages consultées, comparativement à 12,5 millions en 2008.

Au cours de la dernière partie de l'année, le service des communications a commencé à consolider des sections du site en prévision d'autres révisions et améliorations en 2010. Nous viserons particulièrement le regroupement de plusieurs de nos services au public pour en faciliter l'accès. Ceux-ci comprennent le répertoire des avocats et des parajuristes, le service Assistance-avocats, l'agrément des spécialistes et la page de renseignements sur les plaintes et l'indemnisation.

accessibilité

SYSTÈMES D'INFORMATION

Les nouvelles technologies au service de l'amélioration

La division des systèmes d'information appuie le mandat du Barreau en fournissant des applications d'entreprise et de la technologie qui permettent à l'organisation de fonctionner efficacement.

La division est responsable de gérer les systèmes de l'entreprise, l'infrastructure des ordinateurs, les réseaux de communication, les sites web et les bases de données du Barreau. Pour servir le mandat du Barreau, il est essentiel que notre infrastructure technique soit soutenue par des applications de pointe. Cette année, nous avons renouvelé notre stratégie autour de quatre foyers majeurs :

- Informatique écologique et réduction de papier, grâce au projet Evergreen et à un nombre plus élevé de rapports en ligne
- Meilleur accès d'utilisateur pour augmenter l'efficacité du personnel
- Modernisation des vieilles applications pour assurer qu'elles continuent de bien fonctionne
- Renforcement de la sécurité pour assurer la protection des renseignements confidentiels.

Nouveaux systèmes et améliorations majeures

Dans le but d'exploiter au maximum l'espace de travail du Barreau, nous avons mis à niveau notre infrastructure technique pour faciliter le travail à distance afin de permettre au personnel de travailler de leur domicile ou d'ailleurs. Le projet de portail des membres est maintenant bien engagé et, dès la mi-2010, permettra aux avocats et aux parajuristes d'avoir accès à leurs dossiers de renseignements personnels pour les mettre à jour en envoyant le formulaire de changement d'information en ligne. Ce projet est le point culminant d'années de discussion et de planification, et représente une nouvelle façon dynamique de livrer les services du Barreau.

Les systèmes essentiels ont été grandement améliorés par l'introduction de iLAWS, un nouveau système de gestion des étudiants en droit par le Processus d'accès à la profession, depuis la première demande jusqu'aux examens, aux stages et à l'assermentation. Le registre de stages a été mis en œuvre en juin.

Nous continuons de rafraîchir notre infrastructure technologique. L'équipement de gestion du site de reprise après sinistre a été mis à niveau pour remplacer la vieille technologie qui ne convenait plus à nos besoins croissants. Nous sommes en train de mettre en œuvre une stratégie de représentation virtuelle des serveurs afin d'en améliorer la capacité et la flexibilité, tout en réduisant le nombre de serveurs physiques, pour exploiter au maximum l'espace et réduire la consommation d'énergie.

Dépôt électronique des déclarations annuelles des avocat(e)s et des parajuristes

Dans le cadre de notre engagement à réduire le papier, nous avons réussi à mettre en œuvre un système de dépôt électronique des déclarations annuelles des avocats et des parajuristes. Les avocats et avocates avaient le choix de faire leur déclaration par voie électronique depuis plusieurs années, et l'an dernier, plus de 70 pour cent de toutes les déclarations ont été déposées de cette façon. Les avocats et les parajuristes titulaires de permis ont reçu des courriels contenant des liens vers nos pages de déclaration virtuelle pour les encourager à se pourvoir de cette option écologique.

Projet Evergreen

Nous avons poursuivi la mise en place du projet Evergreen, un programme visant à remplacer graduellement les postes, les ordinateurs portatifs et les serveurs par des modèles plus écoénergétiques, réduisant ainsi les coûts globaux de l'organisation. Grâce à notre politique de recyclage et de disposition, le Barreau a donné ses vieux ordinateurs à des organismes de charité lorsque possible ou en a disposé autrement tout en respectant l'environnement.

Observation de la réglementation

Les services d'information ont pris un rôle de leadership pour veiller à ce que le Barreau observe la règlementation actuelle à l'égard de nos méthodes de paiement par carte de crédit ou de débit; de la norme d'accessibilité de l'information et des communications en application de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*; et la mise en œuvre de la prochaine taxe de vente harmonisée.

Développement du site web

Les services d'information mènent une équipe trans-organisationnelle dans la sélection d'un nouveau système de gestion du contenu web, dont la mise en œuvre devrait avoir lieu en 2010. Nous aurons par la suite une plus grande capacité à livrer davantage de contenu et de nouvelles façons de naviguer dans nos sites web publics.

Excellence du personnel

Le professionnalisme est fondamental

Nous croyons à l'importance d'un lieu de travail épanouissant qui établit le Barreau comme un employeur de choix et qui nous permet d'offrir un service professionnel de grande qualité au public, aux avocats, aux avocates et aux parajuristes.

Palmarès des meilleurs employeurs du Grand Toronto

En octobre 2009, pour la quatrième fois, le Barreau a figuré parmi les meilleurs employeurs de Toronto et pour la septième année, a été nommé meilleur employeur. Dans un marché où le recrutement de personnel et la rétention jouent un rôle essentiel dans le succès du Barreau, cette désignation reconnaît le Barreau comme l'un des milieux de travail exceptionnels de la région métropolitaine de Toronto. La reconnaissance publique à titre de chef de file est une validation importante des efforts du Barreau pour souscrire à des pratiques exemplaires dans le secteur des ressources humaines.

Stratégie de gestion des ressources humaines – le programme de leadership

Un leadership fort et efficace est une partie importante de la culture du Barreau et le perfectionnement en ce sens permet d'améliorer le rendement du Barreau et d'en rehausser le professionnalisme. Il est bon aussi d'exposer les gestionnaires à de nouvelles idées et de parler de ce que signifie le leadership au Barreau. À cet égard, les ressources humaines continuent d'offrir aux gestionnaires de nouveaux outils pour renforcer leurs habiletés de chef de file dans notre milieu de travail.

En 2009, la Rotman School of Management de l'Université de Toronto a offert le troisième programme de leadership. Ce programme comprend quatre modules délivrés sur huit mois, et couvre une série de sujets aussi divers que l'atteinte d'un consensus, la prise de décision, le changement de leadership et la pensée stratégique. Au total, 45 personnes en poste de gestion au Barreau ont obtenu leur diplôme du programme, prêts à appliquer leur formation au travail.

Le programme de leadership est le seul programme au Canada qui s'adresse aux gestionnaires d'organismes de réglementation. À ce titre, d'autres ordres professionnels de l'Ontario s'y sont intéressés et ainsi, deux nouveaux organismes se sont inscrits au programme en 2009.

Le service des ressources humaines croit qu'avoir des chefs de file remarquables dans l'organisation augmente l'esprit de professionnalisme au travail – et nous croyons qu'aider ses chefs de file à atteindre leur plein potentiel aidera le Barreau à devenir un organe de réglementation exemplaire.



excellence

FINANCES

Gestion de nos ressources financières

En 2009, le service des finances a amélioré sa structure de compte rendu pour mieux décrire les activités du Barreau. Avec la collaboration de la compagnie d'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats (LAWPRO) et de nos vérificateurs, le service a adopté une approche globale qui combine les déclarations financières du Fonds d'administration générale, du Fonds d'indemnisation et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle en un seul jeu d'états financiers annuels.

Nous croyons fermement que cette approche améliorera le compte rendu des résultats de fonctionnement, pour le Conseil comme pour les membres, et les aidera à mieux comprendre la portée des activités du Barreau.

Depuis 1996, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau était inclus dans les résultats financiers de LAWPRO et présenté comme Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle. Cette forme de compte rendu a pris fin et LAWPRO ne déclarera désormais que les résultats de ses propres activités.

LAWPRO continue la gestion quotidienne du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle selon les conditions d'une entente de services de gestion, mais le Barreau se chargera de la gouvernance du Fonds. Le suivi des résultats d'activités sera fait au cours du rapport normal au Comité de vérification du Barreau.

L'autre filiale non consolidée du Barreau, LibraryCo Inc., produit ses propres états financiers annuels.

Résultats des activités de 2009 – Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale, qui porte sur les activités, a connu un déficit de 903 000 $ en 2009 (un excédent de 1,5 M$ en 2008). Le plan financier, tel que représenté dans le budget 2009, a prévu un déficit de 4,9 M$ devant être financé par un virement d'excédent de revenus de placement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, un virement du fonds de réserve de fonds de roulement et l'utilisation d'une partie du solde du Fonds d'administration générale. À la lumière des résultats véritables des activités du Fonds d'administration générale, on a évité le besoin de virer des fonds de la réserve de fonds de roulement ou d'en tirer du solde accumulé du Fonds. Un excédent de revenus de placement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de 2 M$ a été viré durant l'année.

Plusieurs secteurs d'activité ont terminé l'année avec des économies considérables par rapport aux dépenses prévues. La division de la Réglementation professionnelle a fait des économies majeures dans les dépenses liées aux avocats et témoins externes et aux dépens d'environ 1,2 M$, qui seront appliqués au déficit. Les dépenses du perfectionnement professionnel pour le processus d'accès à la profession d'avocat et la formation permanente se sont soldés par une économie d'environ 575 000 $ par rapport aux dépenses prévues. Le troisième grand secteur d'économies vise les dépenses liées aux conseillers et au Conseil, où une réduction du nombre de comités et de jours de réunion du Conseil a contribué à des économies de 430 000 $.

Résultats des activités de 2009 – Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont perdu des fonds en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Le solde du Fonds d'indemnisation se tient à 20,8 M$, après avoir connu un excédent de 1,4 M$ en 2009, comparé à un déficit de 2 M$ en 2008. Ce mouvement de déficit à excédent est principalement attribuable à un meilleur rendement des placements et d'une provision plus faible par indemnités. Le solde actuel est considéré comme suffisant pour combler les besoins du Fonds d'indemnisation.

Résultats des activités de 2009 – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle rend compte des opérations liées aux assurances entre LAWPRO, le Barreau et les avocats assurés. Ce Fonds recueille les primes et les cotisations des avocats et les remet à LAWPRO.

Les primes versées à LAWPRO sont passées de 78,8 M$ en 2008 à 95,1 M$ en 2009. Cette augmentation est principalement attribuable aux dispositions sur les primes rétroactives en vertu de la police d'assurance liant le Barreau et LAWPRO. Dans la mesure où les résultats de la souscription sont différents du programme approuvé, des primes additionnelles sont passées en charge ou les primes sont remboursées. En vertu de ces dispositions, LAWPRO impose des primes rétroactives de 13,6 M$ pour 2009 (1,4 M$ remboursés en 2008). Le montant de 2009

précision

comprend 10,5 M$ provenant de l'imminente imposition de la taxe de vente harmonisée en Ontario en vigueur dès le 1er juillet 2010 et 3,1 M$ en raison de résultats de souscription défavorables.

Résultats des activités de 2009 – Services de bibliothèque

Le financement versé à LibraryCo pour gérer les bibliothèques de comtés totalise 7,4 M$ (7,7 M$ en 2008). La diminution est surtout attribuable à la réduction des dépenses de LibraryCo sur les produits électroniques depuis que le menu de ces produits a été simplifié conformément aux besoins de recherche des avocats.

Le service des finances continue d'appuyer LibraryCo grâce à une entente de services administratifs qui comprend la préparation de rapports financiers, le développement du budget annuel et l'aide administrative aux associations de comtés sur des questions financières.

Les cotisations des avocats de l'Ontario subventionnent la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan).

Programme d'aide au congé parental

Le service des finances a commencé l'administration du programme d'aide au congé parental en mars 2009. Ce projet pilote de trois ans a été conçu pour aider les avocates et les avocats en cabinet de cinq membres ou moins, à maintenir leur pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. En vertu de ce programme, le Barreau verse une somme fixe de 750 $ par semaine aux personnes admissibles pendant un maximum de 12 semaines. Des paiements de prestations totalisant 377 000 $ ont été versés à 51 demandeurs en 2009.

Politiques de placement

Le service des finances a recommandé des changements aux politiques de placement pour tous les fonds du Barreau afin d'avoir une approche prudente quant à la répartition de l'actif entre les titres à revenu fixe et les actions, et pour tenir compte des fluctuations de la valeur du dollar canadien. La politique de placement limite maintenant les placements aux actions canadiennes et aux titres à revenu fixe canadiens.

Au 31 décembre 2009, les placements à long terme se chiffraient à 81,8 M$ et les placements à court terme à 18,4 M$. Les revenus de placements totaux pour l'année étaient de 7,1 M$ comparativement à 2,6 M$ en 2008. Le rendement des placements a dépassé les attentes prévues au budget en raison de l'amélioration des marchés financiers en 2009. Avec le renforcement du dollar canadien, l'exclusion des actions en dollars US a eu un impact favorable sur le rendement du capital investi.

Cotisation globale et primes

Les cotisations des avocats et des parajuristes subventionnent en grande partie le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration du Barreau tel que décrit ci-dessous. Les cotisations des avocats financent également les activités des bibliothèques de comtés et de districts sous l'administration de LibraryCo Inc. et le programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire par le biais du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

En octobre 2009, le Conseil a approuvé les budgets de 2010 pour les avocats et les parajuristes, et en septembre 2009, il a approuvé le rapport de LAWPRO pour l'année d'assurance 2010 entraînant les cotisations et les primes suivantes :

Cotisation des avocats	2008	2009	2010
Administration générale	1 143 $	1 212 $	1 211 $
Bibliothèques de comtés	235	220	203
Fonds d'indemnisation	200	226	257
Immobilisations	75	45	65
Primes d'assurance de base	2 300	2 450	2 950
Total	3 953 $	4 153 $	4 686 $

Cotisation des parajuristes	2008	2009	2010
Administration générale	625 $	710 $	685 $
Fonds d'indemnisation	145	145	183
Immobilisations	75	45	65
Total	845 $	900 $	933 $

Le nombre de membres du Barreau continue d'augmenter. En 2009, il y a eu une augmentation nette de 1 115 avocats, portant le nombre total d'avocats membres du Barreau à 40 979. En 2009, il y a eu une augmentation nette de 435 parajuristes, portant le nombre total de parajuristes membres à 2 718.

Vers l'avenir

Le Barreau a maintenu sa solide position financière au cours des dix dernières années, renforçant ses processus de réglementation et améliorant son soutien à la profession, surtout pour les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets, tout en maintenant une cotisation annuelle relativement stable. En fait, la cotisation annuelle des avocats en 2010 est 2,6 pour cent inférieure à celle de 2001.

Le budget de 2010 porte sur les responsabilités essentielles de réglementation professionnelle de l'organisation, le perfectionnement professionnel et l'élaboration de politiques. Les enjeux dont le budget doit tenir compte sont l'augmentation des dossiers de réglementation, l'élargissement des programmes de vérification de la pratique et le climat économique incertain dans lequel œuvrent les praticiens et le Barreau.



Constitution du Conseil

NOUVEAUX MEMBRES

Lawrence Eustace a été élu conseiller le 24 septembre 2009 pour remplir le poste laissé vacant par la démission de Melaine Aitken.

Carl Fleck a été élu conseiller le 24 septembre 2009 pour remplir le poste laissé vacant par la démission de Joanne St. Lewis.

Abdul Chahbar, nommé conseiller, a démissionné le 14 octobre 2009 en raison de sa nomination comme juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario pour la région de l'Ouest.



MEMBRES DU CONSEIL DU BARREAU DU HAUT-CANADA

TRÉSORIER

W. A. Derry Millar

MEMBRES ÉLUS

Bob Aaron

Raj Anand, MB

Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB

Larry Banack

Jack Braithwaite

Christopher D. Bredt

John A. Campion

James R. Caskey, c.r.

Thomas G. Conway

Marshall A. Crowe, MB

Mary Louise Dickson, O.Ont., c.r.

Lawrence Alexander Eustace

Carl E. Fleck, c.r.

Avvy Yao-Yao Go

Alan D. Gold

Gary Lloyd Gottlieb, c.r.

Glenn Hainey

Jennifer A. Halajian

Susan M. Hare

Carol Hartman

Thomas G. Heintzman, O.C., c.r.

Paul J. Henderson

L'hon. Doug Lewis, F.C.A., c.r., P.C.

Susan T. McGrath

Janet E. Minor

Laurie H. Pawlitza

Julian Porter, c.r.

Judith M. Potter

Nicholas John Pustina, c.r.

Heather Joy Ross

Linda R. Rothstein, MB

Clayton Ruby, C.M.

Mark Sandler

Paul B. Schabas

Alan G. Silverstein

William J. Simpson, c.r., MB

Gerald A. Swaye, c.r., C.S.

Beth Symes, MB

Bonnie A. Tough

Bradley H. Wright

MEMBRES NOMMÉS

Marion Boyd

S. M. Aslam Daud

Seymour Epstein

Dow Marmur

Jack Rabinovitch

Baljit Sikand

Catherine Strosberg

CONSEILLERS PARAJURISTES

W. Paul Dray

Brian J. Lawrie

MEMBRES D'OFFICE

L'hon. Christopher Bentley

Michael J. Bryant

L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.

John T. Clement, c.r.

Austin M. Cooper, c.r.

Paul Copeland

E. Susan Elliott, MB

Abraham Feinstein, c.r., MB

Neil Finkelstein

L'hon. James M. Flaherty, P.C., MP

Patrick Garret Furlong, c.r., MB

L'hon. John D. Ground, c.r.

Howard G. Hampton, député

Charles A. Harnick, c.r., MB

George D. Hunter

Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC

Laura L. Legge, O.Ont., c.r.

Gavin MacKenzie

Ronald D. Manes

L'hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r.

Daniel J. Murphy, c.r.

Ross W. Murray, c.r.

Alan W. Pope, c.r.

L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB

L'hon. Allan M. Rock, P.C., c.r.

Arthur R. A. Scace, C.M., c.r.

Norm W. Sterling, député

Harvey T. Strosberg, c.r.

Robert C. Topp

J. James Wardlaw, c.r., MB

Roger D. Yachetti, c.r.

David S. Young

MEMBRES HONORAIRES

Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles

La très honorable Margaret Thatcher

L'hon. Lincoln M. Alexander, c.r., MB

direction

BARREAU DU HAUT-CANADA

Haute direction

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins, MB
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES TRIBUNAUX
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET DES PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS
Roy Thomas
416-947-7619
rthomas@lsuc.on.ca
....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Kathleen Waters
416-598-5879
Sans frais : 1-800-410-1013
kathleen.waters@lawpro.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE, LIBRARYCO INC.
Martha Foote
416-947-3952
Sans frais : 1-866-340-7578
mfoote@libraryco.ca
....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site web du Barreau du Haut-Canada : *www.lsuc.on.ca.*
Pour d'autres exemplaires, contactez le service des communications au 416-947-5220.

Points saillants





Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6

416-947-3300
1-800-668-7380

www.lsuc.on.ca

